



Comment réussir ensemble l'atteinte des objectifs de collecte des appareils électriques?

RENCONTRES NATIONALES ECO-SYSTÈMES

JEUDI 14 NOVEMBRE 2013 - MAISON DE LA CHIMIE - PARIS

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Synthèse des débats

Sous le haut patronage de



MINISTÈRE DÉLÉGUÉ
CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE
ET DE LA CONSOMMATION



« Nous venons de vivre une matinée très enrichissante avec de nombreux retours d'expériences et de propositions enthousiasmantes.

Toutes les mesures prises par Eco-systèmes et ses formes de collecte, basées sur l'innovation dans le traitement ou dans la récupération des matériaux stratégiques, s'inscrivent dans un objectif de développement social et de l'emploi sur l'ensemble de nos territoires ».

Jean-Jacques COTTEL, député du Pas-de-Calais

« J'ai noté qu'un certain nombre d'élus ont fait des démonstrations intéressantes. On voit bien que lorsqu'il y a un objet clair où l'on mêle des élus et des experts, les choses avancent.

On sentait un engagement militant qui permettra de faire avancer les pratiques ; il faut encore travailler auprès du grand public ».

Jean-Louis DUMONT, député de la Meuse,
président de l'Union sociale pour l'Habitat

« Constructif, dense, des questions de fond importantes abordées par un maximum d'intervenants dans un minimum de temps ».

Yves FAURE, président du Cercle national du recyclage

« Une salle intéressée, à l'écoute, des gens très investis dans ce domaine... ».

Gérard MIQUEL, sénateur du Lot,
président du Conseil national des déchets

« J'apprécie la diversité dans une assemblée comme la vôtre. Vous représentez les forces indispensables à la réussite de cette révolution de l'économie circulaire (...). Grâce à votre mobilisation, nous pourrons faire avancer le sujet et réussir le pari de l'économie circulaire ».

Jean-Pierre THÉBAULT, ambassadeur délégué à l'environnement,
ministère des Affaires Étrangères



Rencontres nationales Eco-systèmes

Comment réussir ensemble l'atteinte des
objectifs de collecte des appareils électriques ?

Synthèse des débats

14/11/2013



Ces rencontres sont présidées par

Michel BOURGAIN
Maire de L'Île-Saint-Denis
Vice-président de l'Association des
maires de France



Valérie FAYARD
Déléguée adjointe d'Emmaüs France



ÉDITORIAL

La filière des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques a été marquée par un sujet majeur en 2012 : la prolongation de l'éco-participation visible répercutée à l'identique jusqu'en 2020. Un esprit de concertation constructif a permis un succès décisif : l'adoption à l'unanimité d'un texte de loi dédié au printemps 2013, confortant le financement d'une filière de qualité et au-delà, le soutien d'Eco-systèmes à l'économie sociale et solidaire. Cet esprit doit perdurer.

En effet, aujourd'hui, nous sommes tournés vers un nouveau défi. Dans le cadre de la transposition de la nouvelle directive DEEE 2, l'Europe impose à la France d'ici à fin 2019 un objectif de collecte des DEEE de 14 kg par habitant et par an. Or, en 2012, dans un contexte économique difficile et complexe, seulement 7 kg par habitant ont pu être collectés par la filière. Atteindre cet objectif du doublement de la collecte et relever ce défi environnemental majeur exigeront une mobilisation considérable. Nous avons l'obligation commune d'améliorer les performances de collecte, en premier lieu en milieu urbain, où seulement 2,4 kg sont collectés en moyenne contre 7,7 kg en milieu rural.

Dès lors, il importe que tous les acteurs de la filière se posent une même question, celle qui nous réunit aujourd'hui à la Maison de la Chimie : comment réussir ensemble l'atteinte des objectifs de collecte des appareils électriques ?

Pour y répondre, Eco-systèmes multiplie les initiatives depuis 2010. Plus récemment en 2012, un nouvel élan a été porté par une expérimentation nationale avec 30 collectivités représentant 8 millions d'habitants pour tester des dispositifs innovants, tels que les déchèteries mobiles ou les collectes ponctuelles en centre-ville.

Nous accompagnons les bailleurs sociaux, en partenariat avec les collectivités, dans l'installation de locaux dédiés à la collecte dans les résidences d'habitat collectif. Nous proposons un outil d'aide à la décision en ligne pour inciter le citoyen-consommateur à adopter le bon geste de recyclage. Les résultats sont très encourageants, répondant pleinement aux besoins des habitants et aux demandes des collectivités en matière de solutions spécifiques.

Mais pour autant, la mobilisation doit être générale et elle repose sur l'action de tous les intervenants réunis aujourd'hui pour cette matinée de débats et d'échanges. Pouvoirs publics, collectivités locales, bailleurs, producteurs, distributeurs, institutions, entreprises et associations, nous sommes réunis avec une ambition partagée : trouver ensemble les actions et les solutions qui s'imposent.

Christian BRABANT

Directeur général d'Eco-systèmes



ECO-SYSTEMES remercie
Michel BOURGAIN et Valérie FAYARD
ainsi que l'ensemble des intervenants
pour leurs contributions aux débats.



TABLE DES MATIERES

OUVERTURE DES RENCONTRES NATIONALES ECO-SYSTÈMES.....	12
Jean-Pierre THÉBAULT	12
INTRODUCTION.....	15
Christian BRABANT.....	15
FACILITER LE GESTE D'APPORT POUR LE CONSOMMATEUR	18
Véronique POIRIER.....	18
TABLE RONDE I – L'ENJEU DE LA COLLECTE EN VILLE	22
Michel BOURGAIN	22
Rita VESPIER.....	24
Yves FAURE.....	26
Nicolas GARNIER.....	29
Amélie DEBRABANDÈRE.....	32
Jean-Louis DUMONT.....	34
ZOOM : FILIÈRE DEEE : TRAJECTOIRE ET ENJEUX A VENIR.....	40
Patricia BLANC.....	40
TABLE RONDE II – DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉUTILISATION : LA FRANCE, UN MODÈLE UNIQUE EN EUROPE.....	46
Gérard MIQUEL.....	46
Valérie FAYARD	49
Jean-Jacques COTTEL.....	51
Daniel FASQUELLE.....	53
Richard DEBAUVE	55
François CARLIER	57
Claude BASCOMPTE.....	59
Jean-Charles CAUDRON	61
Guillaume DUPARAY	63
CONCLUSION.....	67
Jean-Jacques COTTEL.....	67

PROGRAMME

Ouverture des Rencontres nationales Eco-systèmes

Jean-Pierre THÉBAULT

Introduction

Christian BRABANT, directeur général, Eco-systèmes

Faciliter le geste d'apport pour le consommateur

Véronique POIRIER, directrice de la communication,
Eco-systèmes



Michel BOURGAIN

Maire de L'Île-Saint-Denis,
Vice-président de
l'Association des maires
de France

TABLE RONDE I : L'ENJEU DE LA COLLECTE EN VILLE

Directive DEEE 2 : comment atteindre l'objectif de doublement de la collecte d'ici à 2019 ?

- Comment atteindre en milieu urbain et semi-urbain les volumes de collectes réalisés en milieu rural ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées par les collectivités locales ?
- Comment développer les collectes de proximité et atteindre les gisements disponibles ?

Quelles solutions pour nos partenaires ?

- Collectes ponctuelles en centre-ville, déchèteries mobiles, locaux dédiés en pieds d'immeubles et collectes sur rendez-vous : quelles sont les solutions qui fonctionnent ?
- Convention tripartites avec les bailleurs et les collectivités : comment développer les partenariats ?
- Comment inciter les bailleurs à développer des synergies avec les collectivités locales ?
- Favoriser la collecte dans les quartiers, pour renforcer le lien social et améliorer la qualité de vie des riverains ?

Filière DEEE – Trajectoire et enjeux à venir

Patricia BLANC, directrice générale de la Prévention des risques, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie



Valérie FAYARD
Déléguée générale
adjointe d'Emmaüs
France

TABLE RONDE II -**DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉUTILISATION :
LA FRANCE, UN MODÈLE UNIQUE EN EUROPE****Quels partenariats avec les acteurs de l'économie sociale et
solidaire ?**

- Comment la gestion des DEEE peut-elle renforcer l'intégration et créer des emplois locaux dans l'économie sociale et solidaire ?
- Projet de loi Économie sociale et solidaire, nouvel agrément DEEE : quelles obligations pour les éco-organismes ?
- Comment favoriser le réemploi et la réutilisation des appareils électriques ?

Quel avenir pour la filière DEEE ?

- Quels sont les enjeux de financement de la filière, après la prorogation de l'éco-participation visible et répercutée à l'identique ?
- Rendre systématique le 1 pour 1, développer le 1 pour 0, mobiliser les pure-players : quelles sont les marges de manœuvre ?
- Rapport sur les filières REP : quel bilan, quel avenir ?
- Économie circulaire – la filière DEEE, élève modèle du développement d'une écologie industrielle ?
- Quel accompagnement des producteurs pour réduire l'empreinte environnementale des produits mis sur le marché ?
- Réemploi et réutilisation : comment prolonger la durée de vie des appareils ?
- Quels outils pour limiter le pillage des gisements ?
- Comment sensibiliser les élus et faire connaître les bonnes pratiques ? Comment susciter la mobilisation de tous les acteurs ?

OUVERTURE DES RENCONTRES NATIONALES ECO-SYSTÈMES



Journaliste-animatrice sur BFM Business où elle est chef d'édition. Nathalie CROISÉ anime « Green Business » depuis 2009.

NATHALIE CROISÉ

Présentatrice de l'émission « Green Business », BFM Business

Bonjour à tous, merci d'avoir répondu à l'invitation d'Eco-systèmes. Vous êtes représentants politiques et de collectivités publiques, bailleurs, producteurs, distributeurs et associations. Les débats de la matinée aborderont les solutions pour augmenter le volume de collecte des appareils électriques DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) et assurer l'avenir de la filière de recyclage en conformité avec les objectifs fixés par la directive européenne de 2012. L'objectif consiste à doubler la collecte d'ici 2020, ce qui exige une mobilisation considérable. Jean-Pierre Thébault va resituer ces objectifs dans un contexte international.



Ambassadeur délégué à l'environnement depuis juin 2010, il a notamment conduit la délégation française pour les négociations préparatoires au sommet Rio +20 en juin 2012.

JEAN-PIERRE THÉBAULT

Ambassadeur délégué à l'environnement

M. le député, Mesdames et Messieurs, il me revient de placer le sujet dans le contexte plus large de la rareté des ressources. Nous sommes aujourd'hui dans une situation dans laquelle le monde fait l'expérience de sa finitude. C'était un message important du sommet de Rio+20 de 2012. Cette finitude, évoquée par le rapport du Club de Rome, se manifeste dans le croisement de trois courbes démontrant que sans action rapide, nous allons droit dans le mur. La première courbe montre l'explosion démographique. Notre planète héberge sept milliards d'habitants contre six milliards il y a 20 ans. La population mondiale atteindra huit à onze milliards d'habitants dans vingt ans. Nous souhaitons, par ailleurs, remédier à la pauvreté, qui, actuellement, frappe encore plus de la moitié de la population mondiale. Même au sein des Brics, il existe des couches de population très pauvres.

Quelle que soit la fine couche du succès apparent, nous l'avons vu aux Philippines, le retour à la pauvreté peut s'avérer extrêmement rapide. Cette volonté de développement s'appuie sur notre système de consommation, promu au rang de modèle unique : un marché élargi doit permettre à tous de vivre mieux. Mais voici qu'un

troisième élément intervient : la limitation des ressources, comme les hydrocarbures et certains minerais. Nous savons aujourd'hui que certaines ressources stratégiques sont en pénurie, et que la découverte de nouveaux gisements ne résoudra rien puisqu'il s'agit de ressources non renouvelables. La paix et la sécurité de la planète dépendent donc de notre capacité à inventer le moyen de produire nettement plus afin de résorber la pauvreté tout en consommant beaucoup moins de ressources. Comment ? Une des pistes réside dans l'économie circulaire, dont vous faites partie en tant qu'acteurs de la valorisation. Si nous ne parvenons pas à passer de l'économie linéaire à l'économie circulaire, comment les courbes vont-elles s'ajuster ? Par la compétition et le conflit. La compétition est déjà à l'œuvre, à travers des OPA amicales ou hostiles sur les gisements par des groupes non seulement américains ou européens, mais chinois, brésiliens, indonésiens. Ce sont les prémices du conflit. Un certain nombre d'États se positionnent pour sécuriser leurs ressources et maintenir inchangé leur système de développement. Ce genre d'opposition peut se transformer en conflit violent de grande ampleur.

L'alternative consiste à réussir une économie réellement circulaire grâce à la valorisation et au recyclage. Il s'agit d'un enjeu de paix et de sécurité qui se trouvait au cœur des débats au sommet de Rio+20. Nous devons nous montrer dynamiques sur ce sujet, qui se pose à l'échelle européenne, et ce d'autant plus que sur la carte internationale, nous ne sommes pas si bien placés en termes de ressources naturelles. Notre continent est très consommateur. L'enjeu est double : contribuer à la sécurité globale, et disposer d'un modèle alternatif pour faire fonctionner notre économie dans un monde où les compétiteurs voudront préserver leurs ressources.

La troisième dimension du sujet est celle de la compétitivité économique. L'avenir et notre capacité à conquérir des marchés reposent sur le développement réussi de l'économie circulaire. Nous devons approvisionner nos entreprises avec des matières premières revalorisées qui leur permettront de fonctionner sur un modèle différent. Sinon, elles devront acheter les matières premières ailleurs, à un coût prohibitif. L'autre enjeu national consiste à créer un modèle économique alternatif et des technologies nouvelles qui puissent s'exporter. Nous retrouverons le leadership et l'influence internationale, et pourrions rattraper notre retard sur les pays en

développement et contrer la désindustrialisation française. Votre sujet aujourd'hui, même s'il est pointu, est un test pour démontrer notre capacité à faire face à ces défis avec intelligence, et aborder le futur avec une relative confiance. Si nous n'y parvenons pas, d'autres le feront. Il y a cinq ans, lorsque j'étais en Chine, nos amis chinois travaillaient déjà sur le recyclage et l'économie circulaire. Ne ratons pas le train de la troisième révolution industrielle.

J'apprécie la diversité dans une assemblée comme la vôtre. Vous représentez les forces indispensables à la réussite de cette révolution de l'économie circulaire. L'expérience du sommet Rio+20 témoigne que le sujet n'attire véritablement l'attention des chefs d'État que si des acteurs s'en sont emparés. Les États n'ont pas toujours la capacité ou la volonté d'aborder ce sujet de manière unanime. Si le constat a émergé au sommet Rio+20, c'est parce que les ONG, les entreprises, les collectivités locales et les syndicats ont démontré de manière convergente la nécessité d'une nouvelle économie dans les enceintes internationales. Ce sujet n'est pas seulement économique, mais aussi environnemental et social, car il promet des créations d'emplois. Votre assemblée peut être extrêmement importante. Grâce à votre mobilisation, nous pourrons faire avancer le sujet et réussir le pari de l'économie circulaire.

Nathalie CROISÉ

Merci d'avoir replacé le débat dans son contexte international. En France, des dispositifs ont été mis en place en termes de recyclage. Eco-systèmes est le premier éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des DEEE. J'appelle à mes côtés son directeur général.

INTRODUCTION



CHRISTIAN BRABANT

Directeur général, Eco-systèmes

Directeur général d'Eco-systèmes depuis novembre 2006, il est administrateur du Weee Forum, l'association des éco-organismes DEEE européens. Alors qu'il était président-directeur général de Whirlpool, Christian BRABANT a contribué à la création d'Eco-systèmes, éco-organisme en charge de la collecte, de la dépollution et du recyclage des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), en rassemblant les principaux fabricants d'appareils électroménagers et électroniques, ainsi qu'une majorité des enseignes de la grande distribution.

Je puise dans votre discours le sens de notre action quotidienne, car il nous arrive de nous demander si nous prenons la bonne voie. Sans parler de message d'urgence, notre action soutient des enjeux clés. Eco-systèmes s'est construit sur trois piliers fondateurs. Tout d'abord, il réunit les producteurs, les fabricants et les distributeurs. Cela a permis l'adhésion des metteurs sur le marché au concept de responsabilité. Ensuite, la notion d'économie sociale et solidaire est complètement intégrée au sein d'Eco-systèmes afin de développer les notions de réemploi et les activités économiques de recyclage. Enfin, le développement d'une filière à haute valeur ajoutée environnementale de protection des ressources.

Eco-systèmes travaille avec un nombre de partenaires importants : fabricants, distributeurs, collectivités locales, partenaires de collecte, acteurs de l'économie sociale, opérateurs de traitement et de recyclage.

Comment s'organise ce développement ? La protection des ressources s'articule autour de cinq leviers :

- Les producteurs travaillent sur la prévention en amont et l'éco-conception des produits, afin d'optimiser la réutilisation de matière en fin de vie ;
- Le développement de la collecte auprès des consommateurs, au cœur de notre discussion d'aujourd'hui : recycler davantage afin de récupérer plus de matière ;
- Permettre le réemploi et la réutilisation des équipements au travers de l'économie sociale. Il faut garantir des approvisionnements et faciliter l'accompagnement professionnel des structures. Nous avons signé un partenariat avec Emmaüs et Envie ;
- Préserver les ressources en garantissant la dépollution et la récupération de matière ;
- Assurer la réutilisation des matières récupérées. Certains producteurs sont encore réticents. Nous tentons de rapprocher les fabricants des recycleurs.

Notre enjeu consiste à doubler la collecte pour passer de 7 à 14 kg entre 2013 et 2019, sachant que le poids s'est stabilisé depuis deux ans. Comment développer la collecte ? La question sera abordée dans les tables rondes.

Eco-systèmes et les éco-organismes sont au cœur de l'économie circulaire. Ils ont un rôle à jouer en faisant travailler les acteurs ensemble, en organisant la collecte, en garantissant la traçabilité de la collecte et du traitement, et en finançant les dispositifs de recherche et d'innovation centrés sur la réutilisation de matière.

L'essentiel des plastiques de DEEE partent en Chine, or ces fractions plastiques sont dangereuses car elles peuvent contenir des retardateurs de flammes bromés. Comment inverser cette tendance ? Lors de notre voyage en Chine, nous avons visité une usine dont les méthodes de recyclage sont dépassées et nocives, mais qui bénéficie pourtant du label ISO 9 000 et ISO 14 000. La réglementation est-elle suffisamment exigeante pour interdire ces pratiques ? Les entreprises sont-elles prêtes à investir en recherche et en création d'outils ? Il faut apporter aux industriels des garanties de volumes pour favoriser l'investissement, puis convaincre les fabricants d'utiliser la matière recyclée. Les éco-organismes endossent un rôle clé d'amorçage.

L'avantage de l'économie circulaire est qu'elle crée des emplois locaux : 1 000 tonnes collectées représentent huit emplois dans la filière agréée.

Si la collecte stagne, c'est en partie à cause des filières illégales. Un grand nombre d'équipements sont orientés vers des filières de récupération sommaire des matières, ou bien sont exportés. La réglementation a progressé. Elle interdit l'achat de métal en espèces et instaure une obligation de remise à la filière, mais il faut la faire appliquer et renforcer les moyens de contrôle. Le ministère de l'Environnement en est convaincu, mais il a besoin du soutien des ministères des Finances, de l'Intérieur et de la Justice.

Le développement de la collecte passe aussi par une démarche au contact des habitants qui n'ont pas accès aux déchèteries ou aux points de collecte, comme les personnes âgées non motorisées et les urbains. Nous souhaitons faciliter les gestes des consommateurs et inventer des solutions de collecte adaptées à chaque type de population et d'habitat. Grâce à cette double dimension de contrôle

et de facilitation, nous souhaitons relever le défi du doublement de la collecte.

Nathalie CROISÉ

J'appelle Véronique Poirier qui va nous présenter l'outil www.eco-systemes.fr qui aide les différents types de consommateurs à choisir, en fonction de leurs attentes, entre recycler, donner, réparer ou échanger son appareil électrique.



FACILITER LE GESTE D'APPORT POUR LE CONSOMMATEUR



VERONIQUE POIRIER

Directrice de la communication, Eco-systèmes

Directrice de la communication d'Eco-systèmes depuis 2005, elle était précédemment directrice de la communication de Vinci Énergie Île-de-France de 1999 à 2002, puis directrice de la communication de Vinci Airports de 2002 à 2005. Véronique POIRIER a par ailleurs travaillé pendant cinq ans au sein du Groupe La Poste en qualité de chef du service relations presse et douze ans chez Bull où elle a été responsable communication, puis responsable relations presse grand public, sociale et régionale et enfin chef du service relations presse du groupe.

Avant de vous présenter l'outil, je commencerai par exposer la démarche de réflexion en amont de ce travail. Pourquoi les gens conservent-ils leurs appareils, et quels sont les freins qui les retiennent de les donner ? Nous avons pris conscience qu'il s'agit d'un geste contraignant. Certaines personnes âgées par exemple ne peuvent pas se déplacer, et au-delà de l'incapacité, il existe de nombreux autres obstacles psychologiques. Beaucoup avouent ne pas savoir comment faire ni où se trouvent les endroits de collecte. À cela s'ajoute un enjeu de confiance. Personne ne souhaite réaliser un effort qui favoriserait le recyclage toxique réalisé par des enfants dans le Sud-Est asiatique ou en Afrique.

L'étude nous a permis d'identifier cinq catégories en fonction de la propension des consommateurs à conserver ou à se débarrasser des appareils et de leur sensibilité au recyclage. Les profils sont :

- Les « recycleurs réactifs » qui détiennent les bonnes informations et effectuent les gestes adéquats ;
- Les « expéditifs » : ce sont souvent de jeunes urbains peu motivés par le recyclage, enclins à se débarrasser des appareils de n'importe quelle manière, dans le seul but de gagner de la place ;
- Les « accros », qui ont un attachement fort à leur appareil, car il contient des données personnelles (téléphone) ou du fait qu'il nous rappelle des tranches de vie. Nous allons lancer un programme de recherche avec un maître de conférences à Paris-Dauphine sur cet enjeu. Une étude menée en Italie a montré qu'environ 20 kg d'appareils par habitant sont stockés dans les foyers italiens. S'il en va de même en France, cette question mérite d'être creusée ;
- Les « débranchés », peu pressés de s'en débarrasser et peu motivés par le recyclage ;

- Les « attentistes » sont représentatifs de la moyenne des Français. Ils sont prêts à faire le geste pour peu qu'on leur donne un coup de pouce.

Nous avons justement voulu apporter ce coup de pouce aux personnes qui ont besoin d'aide pour se débarrasser d'un appareil électrique. Elles peuvent se rendre sur notre site Internet, et sont accompagnées dans leurs choix. Cet outil s'adresse aux réactifs, aux attentistes et aux expéditifs. Prenons un exemple. Nathalie, avez-vous des appareils inutilisés ?

Nathalie CROISÉ

Oui, j'ai un frigo, qui fonctionne, dont je souhaiterais me débarrasser.

Véronique POIRIER

Sur le site ecosysteme.fr, une frise vous propose différents types d'appareils. Ensuite, vous devrez indiquer si votre réfrigérateur fonctionne encore ou non. Enfin, il suffit d'indiquer votre lieu de résidence. Un consommateur réactif va immédiatement chercher où se trouvent les points de collecte. En revanche, un attentiste qui ne connaît pas le sujet va explorer et se voir proposer trois solutions : recycler l'équipement avec un bénéfice environnemental, le donner, ou bien l'échanger avec un autre appareil sous forme d'une annonce en ligne publiée sur la communauté Facebook.

En cliquant sur « recycler », le système vous explique immédiatement les conséquences positives de votre geste. L'appareil sera dirigé vers l'un des 11 500 points de collecte en France, puis transporté au centre de traitement Bruyères-sur-Oise s'il s'agit d'un réfrigérateur, puisque ce centre recycle tous les appareils froids de l'Île-de-France. Ce geste va permettre de créer 83,4% de matières premières (métaux, plastiques, mousses) comme l'acier qui pourra servir à fabriquer des armatures métalliques pour des ponts, par exemple. Les gaz à effet de serre seront extraits dans ce centre spécialisé.

Nathalie CROISÉ

Mon appareil fonctionne encore, je me demande si je ne pourrais pas le donner ?

Véronique POIRIER

Si vous voulez le donner à une association comme Emmaüs France ou Envie, nous vous proposons un questionnaire afin de vérifier vous-même que votre appareil est apte à être revendu et réutilisé. Une cartographie indique les centres de réemploi, représentés avec des cœurs. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, le site vous propose une solution ou une opération particulière. Si vous habitez dans le 11^{ème}, le site vous indique qu'un camion Emmaüs sera stationné au 125 rue Saint-Maur samedi matin 29 novembre pour recevoir votre appareil.

Nathalie CROISÉ

J'ai aussi un sèche-cheveux cassé...

Véronique POIRIER

Si on retourne sur l'écran d'accueil, et qu'on sélectionne ce type d'appareil pour une personne habitant à Louveciennes, l'écran n'affiche pas les mêmes solutions. Étant cassé, si on retourne sur l'écran d'accueil, et qu'on sélectionne ce type d'appareil pour une personne habitant à Louveciennes, l'écran n'affiche pas les mêmes solutions. Étant cassé, cet appareil ne va pas être donné ni échangé. Le recyclage ou la réparation sont possibles. Le recyclage s'effectuera à Gonesse, avec un taux de recyclage de 71,9%. L'outil vous indique les matières qui seront extraites et à quoi elles serviront : pare-chocs de voiture ou pièces spécifiques pour pèse-personne. Si vous cliquez sur « point de collecte », vous retrouverez une autre opération : le 16 novembre, une collecte événementielle est organisée sur le parking de la gare de Louveciennes.

Nathalie CROISÉ

Il s'agit d'un outil complet et très précis.

Véronique POIRIER

Le site est aussi accessible sur smartphone. Il affiche les déchèteries et les magasins proches de votre domicile équipés d'un meuble de collecte vert. Prenons l'exemple du magasin Casino qui se trouve à deux kilomètres de Louveciennes : vous trouvez aussi tous les types d'appareils qui sont collectés et repris par ce distributeur.

Nathalie CROISÉ

Les volumes de collecte sont très différents en fonction des lieux. En 2012, l'on dénombre 7,7 kg de déchets collectés par habitant en milieu rural, 5,9 kg en zone semi-urbaine et seulement 2,4 kg en milieu urbain. La collecte en ville présente de réelles spécificités et constitue une priorité. Monsieur Bourgain, quel est votre regard de maire sur cet enjeu ?



TABLE RONDE I – L'ENJEU DE LA COLLECTE EN VILLE



Maire de L'Île-Saint-Denis depuis 2001, il est vice-président de l'Association des maires de France (AMF) depuis 2004. Michel BOURGAIN est également vice-président de la communauté d'agglomération Plaine Commune, en charge de l'écologie, président de la Commission d'agrément déchets électriques et électroniques (DEEE) et membre du Conseil national de la transition écologique depuis octobre 2013. Économiste de profession, il est titulaire d'un DESS d'économie, d'une licence d'urbanisme et est diplômé en sociologie. Il est l'auteur de *Maire vert en banlieue* avec Évelyne PERRIN, paru aux éditions Les petits matins en 2010.

MICHEL BOURGAIN

Maire de L'Île-Saint-Denis, vice-président de l'AMF

Je suis maire d'une commune de 7 000 habitants qui compte 70 % de logements sociaux et 95 % d'habitat vertical avec un taux de motorisation de 50 %.

Bien que je veille à ce que notre agglomération soit exemplaire, les performances ne sont pas exceptionnelles. L'équipement électrique fait partie des encombrants, avec un ramassage deux fois par mois. Nous avons développé un réseau de déchèteries afin de favoriser l'apport volontaire. Ensuite nous avons coopéré avec les bailleurs sociaux disposant de locaux appropriés afin que les habitants puissent disposer leurs objets dans des étagères appropriées. Nous avons mis en place dans l'hôtel de ville le meuble Eco-systèmes. Nous avons noué des accords de partenariat avec le milieu sportif afin de mobiliser les jeunes. Lors de tournois ou d'événements dans la commune, des dépôts ou une collecte porte-à-porte sont organisés. Malgré tous ces efforts, nous ne parvenons pas à progresser.

Parmi les voies explorées figurent, en amont, le « un pour un » et le « un pour zéro ». Nous travaillons d'arrache-pied à la mise au point du cahier des charges pour développer la robustesse des produits, l'éco-conception et faciliter le réemploi. Nous persévérons dans toutes les voies déjà explorées.

Entre 2007 et 2008, la France est passée de 2,5 kg collectés par habitant à 4,4 kg, soit un bond de près de 2 kg en un an. Mais, en 2012, nous n'avons progressé que de 100 g. À ce rythme, il nous sera difficile d'atteindre l'objectif de 14 kg par habitant en 2019. Nous explorons les voies pour dépasser les blocages actuels.

Comment faire mieux ? Nous abordons le sujet en nous demandant comment transformer un déchet en ressource. Et si, à l'inverse, nous faisons en sorte qu'une ressource ne devienne pas un déchet ? Cela pose beaucoup de questions et notamment le passage de la propriété privée de la matière à la notion de bien commun. Je rejoins les propos de l'ambassadeur : la rareté généralisée se

développe et nous continuons à travailler comme s'il y avait abondance. Nous devons traiter la rareté et pour cela passer de la propriété privée de la matière à une notion de bien commun. On ne peut pas continuer à privatiser le bien commun. Il doit rester dans le circuit du bien-être général et de l'intérêt public. Cela revient à distinguer la propriété de l'usage, notion qui commence à se développer. Mes enfants habitent en région parisienne mais n'ont pas de voiture individuelle. Pourtant ils se déplacent beaucoup.

Nathalie CROISÉ

C'est ce qu'on appelle l'économie collaborative, l'échange et le partage.

Michel BOURGAIN

Autolib, l'auto-partage et l'auto-stop sont autant de process collaboratifs qui font de la voiture un usage partagé. C'est un point d'appui et d'évolution de la société. Dans le cadre des équipements électriques, ne pourrait-on pas travailler dans cette voie ? Je développe un éco-quartier dans ma commune avec un îlot d'habitat participatif. Certains équipements tels que les lave-linges sont collectifs, avec une lingerie installée en pied d'immeuble. Pour résumer, il convient de distinguer la matière première de la forme-objet et l'usage de la propriété.

Nathalie CROISÉ

Nous allons d'abord découvrir en images la collecte ponctuelle en centre-ville à Louveciennes. Rita Vespier, pouvez-vous nous en dire plus sur ce retour d'expérience ?

Diffusion d'une séquence filmée



RITA VESPIER

Chef de projet « collecte de proximité », Eco-systèmes

Voici près de cinq ans que nous travaillons à côté des collectivités locales et des bailleurs pour développer différents sites-pilotes en France. Notre objectif consiste à modéliser une approche nationale auprès de collectivités urbaines. Nous avons lancé un appel à projet national auprès des collectivités urbaines et avons retenu 26 collectivités avec lesquelles nous avons lancé différents projets afin de tester la reproductibilité des collectes de proximité.

Le premier type de collecte est ponctuel en centre-ville. Nous lançons l'événement, nous nous installons sur un parking et les habitants viennent déposer leurs appareils électriques. Nous faisons en sorte de nous appuyer sur des événements qui existent déjà comme la collecte des DDS (déchets toxiques). Le deuxième dispositif, plus important en termes de flux, est la déchèterie mobile, qui permet aux habitants d'apporter tout type de déchets. En ville, la performance d'apport est relativement importante, elle s'étend de 8 à 22 kg par apporteur. Nous en concluons que les collectes qui vont vers l'habitant ont un fort intérêt.

L'appel à projets effectué auprès des 26 collectivités nous a aussi montré l'engagement des bailleurs qui représentent 70% des projets développés. La zone urbaine est synonyme d'habitat vertical, il faut donc penser au bailleur, au syndic de copropriété, etc. Nous avons prévu des collectes ponctuelles au pied des immeubles avec l'objectif d'informer les habitants d'une résidence et de les inciter à venir déposer leur équipement électrique un jour donné. Un second type de dispositif consiste à créer un point de collecte à l'intérieur des résidences. Cela se fait généralement lors d'un passage en bornes enterrées ou lors d'une externalisation des bacs. Les locaux libérés permettent d'organiser le stockage en séparant les DEEE. Le collecteur vient les retirer directement dans le local. Ces dispositifs évitent que les équipements ne touchent le trottoir, auquel cas leur durée de vie est limitée, ils sont vandalisés. Notre dispositif vise des solutions alternatives au rejet des DEEE dans les encombrants. En parallèle nous avons beaucoup travaillé avec Lille Métropole qui a mis en place un système de collecte sur rendez-vous avec l'habitant, ce qui permet de valoriser et de créer derrière un réemploi, car

Chef de projet « collecte de proximité » chez Eco-systèmes. Rita VESPIER est ingénieure en environnement et a travaillé pendant 10 ans aux côtés de collectivités locales dans le secteur des déchets, en qualité de représentante d'Eco-Emballages aux Antilles, puis pour Eco-systèmes depuis maintenant 7 ans. Elle a également accompagné des entreprises dans leur développement en tant que chef de projet sur des actions de management de l'environnement, de développement commercial et de développement stratégique. Depuis 5 ans, elle travaille sur la thématique de la collecte en milieu urbain avec des collectivités locales, des bailleurs et des partenaires de l'économie sociale et solidaire.

l'intégrité des produits est garantie.

Nathalie CROISÉ

Je me tourne vers Yves Faure, président du Cercle national du recyclage et du syndicat des ordures ménagères de la Vallée de Chevreuse qui regroupe 17 communes sur deux départements, l'Essonne et les Yvelines. Vous expérimentez différents types de collecte, avec des résultats positifs et d'autres moins.





YVES FAURE

Président du Cercle national du recyclage et du SIOM Vallée de Chevreuse

Je commencerai par évoquer les préconisations du Cercle national du recyclage, association nationale qui regroupe les collectivités locales chargées de la collecte et du traitement des déchets. Il préconise la poursuite de la sensibilisation du grand public à travers des PLP (programmes locaux de prévention) et des acteurs locaux de prévention. Pour les collectivités, il s'agit d'une mission nouvelle et chronophage. Les collectivités qui s'engagent dans les PLP doivent également recruter de jeunes techniciens qui accompagnent les habitants, les associations et les organisations syndicales, le patronat, les mairies, les écoles, les crèches et les restaurateurs pour lutter contre le gaspillage et limiter la production de déchets. Le CNR préconise également le lancement d'expérimentations et le développement de dispositifs efficaces. Tout à l'heure était évoqué l'agrément en discussion. Le CNR préconise le développement des points de collecte dédiés pour les DEEE. Il s'agit d'une parade au développement d'actes de délinquance et de vols dans nos déchèteries qui alimentent des filières illégales. La collecte en porte-à-porte sur rendez-vous au pied des immeubles, en porte-à-porte semestriel ou en partenariat est une solution. Plusieurs collectivités sont déjà partenaires d'Eco-systèmes depuis plusieurs années et constatent une fracture sociale.

NATHALIE CROISÉ

La manière d'aborder la collecte et le recyclage est-elle très différente selon les publics ?

YVES FAURE

La vallée de Chevreuse compte 175 000 habitants avec des communes regroupant un maximum de citoyens assujettis à l'ISF, une population favorisée liée au campus d'Orsay (École polytechnique, HEC) que nous n'aurons pas beaucoup de difficultés à toucher. Il existe des communes plus populaires comme Les Ulis qui comptent 50 % de logements sociaux, 25 000 habitants, une population plutôt jeune, de différentes nationalités, et un taux de

Président du Cercle national du recyclage depuis 2012. Yves FAURE est également secrétaire de l'ORDIF depuis 2012 et président d'un syndicat d'ordures ménagères de grande couronne depuis 2008, le SIOM de la Vallée de Chevreuse (175 000 habitants des départements des Yvelines et de l'Essonne), pour lequel il occupait la fonction de vice-président depuis 2001. À ce titre, il a engagé le syndicat dans une démarche forte en faveur de l'environnement. Il s'est par ailleurs engagé politiquement au sein du Parti socialiste dès 1980 et est maire-adjoint à l'urbanisme de la ville des Ulis dans l'Essonne depuis 2001. Diplômé en économie et d'études politiques, il est spécialiste des finances publiques et a mené une carrière professionnelle dans le secteur bancaire avant de devenir auto-entrepreneur.

motorisation parmi les plus bas de l'Essonne. Dans l'opération menée il y a deux ans avec Eco-systèmes, nos bénévoles locaux d'Emmaüs Longjumeau et Les Ulis ont constaté que les tonnages récoltés les samedis matin en habitat collectif sur Les Ulis étaient deux à trois fois inférieurs à la vallée de Chevreuse et ce, malgré une communication dense, du porte-à-porte et des tracts dans les boîtes aux lettres.

En 2007 ce territoire ne disposait pas de déchèterie. Lorsque je suis arrivé à la présidence du syndicat, je me suis tourné vers les acteurs locaux afin de passer directement à la vitesse supérieure en transformant la déchèterie en ressourcerie. Pour les compagnons d'Emmaüs, responsables de la formation des agents d'accueil de la collectivité que je préside, cela représente la création de trois équivalents temps pleins. Il s'agit d'emplois de proximité pour des publics peu formés.

Le porte-à-porte pour les personnes âgées handicapées ou non motorisées a été mis en place à partir de 2011. Martin Hirsch, alors commissaire du Gouvernement, a lancé le service civique avec l'Essonne comme département-pilote : 10 communes ont été retenues, d'Étampes à Longjumeau et d'Évry à Corbeil-Essonnes. Sur appel téléphonique, les équipes du service civique se rendent chez les personnes pour débarrasser une chambre, un garage ou une vieille cuisinière.

Nathalie CROISÉ

L'absence de motorisation est aussi un élément essentiel dans cette démarche.

Yves FAURE

Exactement. Depuis 2011, nous avons ouvert de nombreux points de collecte dans les centres techniques municipaux. Nous projetons d'ouvrir une deuxième ressourcerie. Notre premier projet a été retoqué par la commission départementale des sites, au motif qu'une ressourcerie n'apportait pas un service public de proximité d'intérêt général dans la vallée de la Bièvre. Nous sommes donc montés sur le plateau de Saclay. Nous discutons avec les responsables d'EPPS (Établissement public Paris Saclay) qui ont leurs exigences mais qui paient la collectivité locale. Or, ils nous imposent un concours d'architectes européens. Pendant ce temps, le service public de

proximité ne se crée pas, alors que la ressourcerie permettrait de créer des emplois à temps plein. Nous travaillons à la sensibilisation dans les écoles avec le dispositif « école durable ». La collectivité enseignante constitue un bon vecteur pour diffuser les bons gestes et les bonnes pratiques. Là aussi, nous constatons qu'une fracture sociale s'exprime. Dans les communes de la vallée de Chevreuse je n'ai aucune difficulté pour démarcher des enseignants motivés. Dans les quartiers populaires, cela s'avère plus difficile. Mais nous ne nous arrêtons pas sur ces échecs, il existe des perspectives de succès.

Nathalie CROISÉ

Nicolas Garnier, vous êtes le délégué général d'AMORCE, association des entreprises pour la gestion des déchets, comment accompagnez-vous les collectivités dans cette démarche ?





NICOLAS GARNIER

Délégué général, AMORCE

Je voudrais revenir sur la conférence environnementale qui a conclu de manière exagérément optimiste à 81 % de recyclage dans le domaine des DEEE. Ce chiffre correspond à la partie collectée exclusivement, or cette part est faible. Aujourd'hui nous captions à peu près 7 kg sur les 21 mis sur le marché, soit un tiers. Pourtant, nous considérons chez AMORCE qu'Eco-systèmes fait partie des bons élèves parmi les éco-organismes dans sa manière de travailler avec les collectivités. Nous recevons assez peu de récriminations. Pour autant, le résultat n'est pas satisfaisant de notre point de vue. Où sont les 14 kg manquants ? Et qui paye ? Les chiffres sont éloquentes. Si l'on cumule les trois éco-organismes, les gisements sont sous-collectés, principalement les jouets électroniques dont seulement 2 % reviennent.

Nathalie CROISÉ

C'est la valeur sentimentale dont nous parlions tout à l'heure.

Nicolas GARNIER

Peut-être, mais il faudra expliquer à nos enfants leur valeur environnementale. Les PAM (petits déchets électriques), comme les sèche-cheveux, étaient retournés à 15 % en 2010 et les lampes à 27 %, soit une sur quatre. Ce n'est pas satisfaisant. La première proposition D'AMORCE est de mener une démarche de prévention et de lutte contre l'obsolescence programmée. Nous attendons des mesures très claires de sanction. Les mauvais élèves sont minoritaires, mais il s'agit d'une mesure symbolique. Le deuxième enjeu est la taxe sur les produits non recyclables qui va concerner aussi un certain nombre de DEEE. Il n'y a pas de raison pour que les décharges subissent une TGAP à cause de produits qui ne peuvent aller nulle part ailleurs. Les campagnes de communication d'Eco-systèmes sont excellentes dans l'interpellation. Le cloisonnement entre les éco-organismes fait que les ambassadeurs du tri envoyés par Éco-Emballages parlent exclusivement d'emballages. Une harmonisation des ambassadeurs est souhaitable. Ils doivent parler de l'ensemble des filières mises à la disposition des habitants.

Nathalie CROISÉ

J'ai suivi personnellement Éco-Emballages dans leur démarche et les gens ont du mal à comprendre où mettre les papiers, les plastiques et les autres déchets, si on ajoute les équipements électriques...

Nicolas GARNIER

Tout à l'heure vous avez posé la question sur un appareil ménager. Vous auriez peut-être apprécié que quelqu'un vous explique où

Délégué général de l'AMORCE, principale association française de collectivités et d'entreprises en matière d'environnement, d'énergie et de déchets. Titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, Nicolas GARNIER est membre du Comité sur la fiscalité écologique et du Comité de liaison du Débat décentralisé sur la transition énergétique. Il est administrateur de l'ADEME et membre du Conseil national des déchets depuis 2008.

l'adresser.

Nathalie CROISÉ

Oui, mais il ne faut pas aborder tous les sujets en même temps.

Nicolas GARNIER

S'y ajoute la question du marquage, car le geste devient plus naturel lorsqu'il est inscrit sur le produit. Le sigle montrant une poubelle barrée ne vous dit pas ce qui doit être fait de l'équipement. Un marquage Ademe est en préparation. En matière de collecte il existe un vrai sujet du « un pour un ». Pas un seul représentant de la distribution ne participe à cette table ronde. Que faut-il en déduire ? Le système initial était basé sur le retour en magasin, en particulier en zone urbaine où il existe très peu de déchèteries. Ce système « un pour un » est en sous-régime, avec le sujet particulier du e-commerce. Faites un essai. Achetez un téléviseur par Internet et demandez si le magasin récupère le vôtre, vous serez surprise.

Nathalie CROISÉ

À part Darty.

Nicolas GARNIER

Mais pas chez Pixmania, Rue du Commerce, etc. Pourtant, ils ont une obligation légale de reprise, même en l'absence de magasins. Lorsque je leur ai demandé, ils m'ont orienté vers la déchèterie la plus proche. Le troisième axe réside dans le « un pour zéro » sur le PAM. Il faut inciter les consommateurs à ramener les appareils en magasin. Il existe un accord des distributeurs qui n'est pas assez connu. D'ailleurs, je n'ai pas vu cette solution dans votre campagne de communication, pourquoi ? Sur le e-commerce j'appelle le ministère à sanctionner. Nous sommes déjà punis par la TGAP si le matériel termine en décharge, il n'y a pas de raison pour que nous soyons les seuls sanctionnés. Sur la collecte de proximité, il existe de véritables marges de manœuvre. Les actions d'Eco-systèmes sont excellentes. Enfin, nous n'avons pas réglé le problème de la sécurisation des déchèteries. Le niveau d'insécurité pour les DEEE et pour le personnel est un vrai souci. Il faut un véritable débat sur ce sujet, sinon nous nous retrouverons dans six ans pour dire la même chose et, entretemps, des personnes seront blessées ou mortes. Nous n'avons pas parlé des équipements électriques des professionnels qui constituent un autre gisement à développer. Je fais confiance à Eco-systèmes pour que, d'ici cinq ans, nous arrivions à 14 kg qui allégeraient la facture du contribuable.

Nathalie CROISÉ

Les bailleurs sont des acteurs incontournables pour développer ces volumes de collecte. Lille Métropole Habitat est une des premières

collectivités à avoir mis en place la collecte au pied des immeubles.
Nous allons voir cela en images.

Diffusion d'une séquence filmée





AMELIE DEBRABANDÈRE

Directrice générale, Lille Métropole Habitat

Directrice générale de Lille Métropole Habitat (LMH) depuis mars 2013. LMH est le sixième office public de l'habitat de France, Amélie DEBRANDÈRE en était précédemment directrice du territoire sud entre 2001 et 2013 et directrice d'agence entre 2005 et 2010. Elle a également été gestionnaire de patrimoine d'une entreprise sociale de l'habitat, Immobilière 3F, de 1999 à 2005. Elle est diplômée de l'ESC Lille (Skema Business School), option communication.

Lille Métropole Habitat gère 32 000 logements locatifs sociaux avec une spécificité : près de 90 % sont des logements collectifs et 40 % de nos locataires ne sont pas motorisés. Nous sommes présents sur 43 communes. L'expérience menée depuis quatre ans sur le territoire a démarré par la création d'une mini-déchèterie au pied d'une résidence de 600 logements dans la ville de Seclin. Cette action était destinée à trier à la source les encombrants par les locataires en lien avec des organismes éco-labellisés. Elle a si bien fonctionné que le dispositif a été déployé sur 66 résidences, soit 12 000 logements, plus du tiers de notre patrimoine. Ce dispositif a donné l'impulsion aux grandes orientations de notre collectivité de tutelle, Lille Métropole, en matière de collecte des encombrants dans l'habitat collectif social. Les encombrants entraînaient des incivilités, des dépôts sauvages et des risques induits en termes de sécurité et de propreté. Pour notre personnel de proximité, 80 % des accidents du travail étaient liés à la manipulation des encombrants et des ordures ménagères. Aujourd'hui, Lille Métropole a équipé le territoire en déchèteries avec l'objectif de supprimer les collectes mensuelles d'encombrants et d'orienter la politique locale vers des collectes sur rendez-vous. Les expérimentations portées par Lille Métropole Habitat ont validé ces grandes orientations. La communauté urbaine incite l'ensemble des bailleurs sociaux à développer ce type de dispositif.

Les DEEE étaient intégrés dès le départ au dispositif. Aujourd'hui nous dénombrons 40 lieux de collecte. Nous sommes passés de 18 à 71 tonnes collectées entre 2010 et 2012, avec le constat d'un infléchissement du tonnage en 2013 puisque nous en sommes à 40 tonnes sur 10 mois, en dessous des chiffres de 2012. Plus récemment, nous avons signé en septembre 2012 une autre convention avec Eco-systèmes, en marge de la collecte des déchets ménagers, pour la collecte des déchets issus d'activités de travaux de réhabilitation et de démolition sur le patrimoine. Son succès est moins franc.

L'expérimentation traduit une évolution tendancielle à la baisse induite par un contexte de crise qui modifie les habitudes de consommation. Nous constatons aussi des disparités assez fortes d'un site à l'autre. Les publics plus jeunes s'impliquent davantage. La

taille de la résidence concourt à la réussite. Une localisation en hypercentre est plus compliquée qu'en périphérie. Il existe aussi des limites dues à notre propre organisation puisque cela demande une implication très forte de toute la ligne managériale. Globalement, sur les 40 points de collecte, 22 fonctionnent bien, avec une stabilité des tonnages, et 18 sont moins performants. La convention qui nous lie à Eco-systèmes pour la collecte des déchets d'activités est plus complexe. Lors du lancement des appels d'offres auprès des entreprises, celles-ci ont répercuté dans leurs prix le manque à gagner induit par le recyclage des déchets. Légalement ou pas, elles tirent des bénéfices économiques de leur valorisation. Une première piste consisterait à augmenter la subvention d'Eco-systèmes, la seconde porte sur des aspects plus réglementaires. Tant qu'il ne sera pas interdit aux entreprises de recycler elles-mêmes les déchets, nous heurterons à cette difficulté.

Nathalie CROISÉ

D'autres bailleurs développent des collectes sélectives de DEEE. Nous allons découvrir une expérimentation récente avec le bailleur EFIDIS en Île-de-France, en images, à Beaumont-sur-Oise.

Diffusion d'une séquence filmée





JEAN-LOUIS DUMONT

Député de la Meuse, président de l'Union sociale pour l'habitat

Vous avez présenté les expérimentations des bailleurs sociaux. Il existe 760 organismes HLM. L'Union sociale pour l'habitat (USH) a bien compris qu'elle devait organiser l'ensemble des réseaux en créant un centre de ressources de qualité. Il doit concerner tous types de logements, nous en gérons 4 250 000 depuis la maison individuelle jusqu'aux tours. Les opérations de renouvellement urbain ont popularisé le toilettage et la mise aux normes du parc. Nos locataires sont tous sous plafond de ressources et disposent parfois de revenus très faibles. Cette population doit être sensibilisée, éduquée, informée, soutenue. Les réactions sont diverses. Certains initient, d'autres résistent et balancent tout par la fenêtre en été. Nous devons les former avec l'ensemble du personnel, notamment les gardiens et personnels de proximité, pour leur donner envie d'adhérer aux orientations publiques. Lorsque j'étais maire, nous disposions d'une collecte classique, avec une décharge à l'écart de la ville. J'ai initié une déchèterie. Mais pour s'y rendre, il faut posséder une voiture. Comment une personne âgée peut-elle s'y rendre ? La collecte a ses limites, y compris pour les encombrants. En milieu rural, des récupérateurs en vivent, même si c'est illégal, et paient même des taxes. Il faut tenir compte de la réalité du terrain si nous voulons la faire évoluer.

Député socialiste de la Meuse entre 1981 et 1993 et depuis 1997, il est membre de la Commission des finances et rapporteur spécial de l'immobilier de l'État. Élu en novembre 2012 président de l'Union sociale pour l'habitat (USH), Jean-Louis DUMONT a présidé la Fédération nationale des associations régionales d'habitat de 2004 à 2012 et avant la Fédération des Sociétés coopératives d'HLM de 1989 à 2003. Enseignant de profession, il s'implique très tôt en politique : conseiller municipal de Verdun depuis 1983, il a été le maire de la ville entre 1989 et 1995, ainsi que conseiller général de la Meuse entre 1982 et 1989 et conseiller régional de la Lorraine de 1981 à 1986. L'USH est l'organisation représentative du secteur HLM, regroupant plus de 760 organismes à travers cinq fédérations.

Je remarque que les missions de l'Ademe ne consistent pas à aider les associations à faire de la formation, voire de l'information pour les enseignants afin d'instruire leurs élèves sur les règles de tri à la source et le respect des contraintes. Si la collecte des encombrants est annoncée le premier lundi du mois, beaucoup d'habitants les sortent un ou deux jours avant, nous voyons bien le résultat dans nos quartiers. Les organismes HLM tentent de trouver un lieu de stockage qui a nécessairement un coût en temps passé par nos agents. Au total, ce sont les locataires qui paient, or certains d'entre eux ne parviennent déjà pas à régler leurs charges ou leurs loyers. La crise accroît les impayés. Les convaincre, aller à leur rencontre comporte une part de difficultés. Si la vallée de Chevreuse suit les consignes, c'est très bien, mais il faut se préoccuper de la ressource

et des DEEE là où ils sont stockés et dont personne ne sait quoi faire. Nos 12 millions de locataires sont une ressource exceptionnelle.

Nathalie CROISÉ

Vous avez parlé d'apprentissage, de pédagogie, d'un lien fort entre collectivités locales et bailleurs. L'USH a aussi vocation à faire avancer ce dossier.

Jean-Louis DUMONT

Tout à fait. Si le syndicat souhaite réaliser du tri à la source et monter des opérations avec Emmaüs ou des entreprises d'insertion, les bailleurs sociaux collaborent avec ces organismes qui peuvent offrir du travail et mènent aussi des actions de pédagogie. Cette diversité fait la richesse du réseau. À partir de notre centre de ressources et de quelques conseillers, nous pouvons créer un savoir-faire à partager en tirant les enseignements de l'action menée par Lille Métropole Habitat et donner l'envie d'entreprendre. Cela demande du temps. Nous sommes tous dans la même démarche sauf qu'il faut convaincre chaque individu que le premier tri à la source entre le verre et le papier est utile. Ils entendent le camion passer et imaginent que tous les déchets y sont mélangés, ce qui les décourage. Ils ne savent pas que la benne peut compter trois compartiments différents pour le verre et le papier. La vraie récompense pour un individu consiste à savoir que son appareil va effectivement servir et être recyclé.

Nathalie CROISÉ

Nous allons justement en parler dans la deuxième table ronde sur le réemploi.



SÉANCE DE DÉBATS

Olivier Guichardaz, Déchets infos

Je regardais ce matin le tableau de bord de la filière DEEE et je n'arrivais pas à comprendre quelque chose. Eco-systèmes possède 216 millions de provisions non utilisées à la fin 2012. On nous parle d'ambassadeur du tri, de sécurité dans les déchèteries, de collecte de proximité. Mais qu'attendez-vous pour agir ? L'argent qui vous est donné est fait pour collecter les tonnes que vous n'avez pas. Que faites-vous ?

Christian Brabant

Les niveaux de provision sont liés à des barèmes établis pour une certaine période. Ces derniers l'ont été au début du démarrage de la filière, à un moment où la vision n'était pas complète sur les tonnages mis sur le marché et sur les contrats avec les prestataires. Le barème Eco-systèmes a été mis à un niveau plus élevé que celui de ses concurrents. Eco-systèmes investit énormément pour développer la collecte. L'enjeu désormais, c'est surtout de trouver comment faire pour que le traitement des déchets soit fait dans un processus conforme à la réglementation.

Jean-Louis Dumont

L'État désargenté est un État prédateur. Vous lancez donc un cri d'alarme que nous entendons.

Christian Brabant

En revanche, il est très clair que les montants versés le sont par les consommateurs. Par conséquent, ils ne peuvent être utilisés que pour la collecte et le financement de la filière.

De la salle

Je voulais simplement dire à M. Dumont qu'il n'avait pas à s'inquiéter. Il existe 33 000 professionnels qui font du recyclage. Quand vous collectez, nous savons recycler.

Bernard Sauze, Envie 2E Poitou-Charentes

Je suis surpris de ne pas avoir entendu parler ce matin d'un étage important : la prévention en aval par une

consommation responsable qui permettrait de réduire la production de déchets. Cela peut sembler paradoxal mais, si nous produisons moins de déchets, je pense que nous saurons adapter les objectifs en termes de tonnages.

Par ailleurs, pourquoi le consommateur-habitant-citoyen trie ou ne trie pas, rapporte ou ne rapporte pas ? Je pense que l'on peut s'interroger sur le niveau d'information qui est le sien. Cela a été reconnu dans la Conférence environnementale, car c'est un des points de la feuille de route du Gouvernement : il faut aller vers une politique globale de communication de proximité. Les individus savent qu'ils payent une contribution dans la filière DEEE sans savoir réellement à quoi elle correspond. Cela représente tout de même 1,5 milliard d'euros de prélèvements sur la consommation pour les filières financières et 350 millions d'euros pour les filières opérationnelles dont les DEEE. Nous avons donc un vrai travail d'information et de cohérence de l'information à mener à l'échelle nationale.

Claude Bascompte, Les amis de la Terre

Nous sommes ici pour discuter de la REP – responsabilité élargie des producteurs. Il appartient aux producteurs et aux délégataires de ces producteurs d'assurer la collecte et le recyclage des déchets. Que les collectivités participent à l'effort et y contribuent afin d'améliorer la performance de la filière est une bonne chose, mais c'est aux producteurs d'assumer la collecte. Eco-systèmes a placé certains meubles dans des magasins de redistribution. Aujourd'hui, il serait bon de savoir quel en est le bilan, quel est le niveau de la collecte des distributeurs par rapport aux collectivités et quels efforts Eco-systèmes et la distribution comptent faire pour améliorer ces résultats.

De la salle

Le sujet est la collecte, mais j'aurais aimé savoir où va le bénéfice de la matière que vous avez collectée ?

Christian Brabant

Nous sommes dans une filière élargie qui comporte des coûts. Un produit électroménager qui n'est pas dépollué peut générer des recettes et couvrir ses coûts. Mais, lorsque l'on met en place un traitement et une récupération de matière, cela coûte en moyenne 350 euros par tonne. Les recettes des matières premières récoltées ne couvrent pas l'ensemble des coûts.

De la salle

Mais si vous disiez aux gens pour les motiver : venez déposer votre appareil et vous recevrez un petit pécule, vous auriez 90 voire 99% des gens qui viendraient vous apporter leurs appareils électroménagers usés.

Christian Brabant

Cependant, le coût de la filière est de l'ordre de 200 millions d'euros, il est financé à hauteur de 120-140 millions d'euros par les consommateurs et 70 millions d'euros par les recettes des matières premières.

Nicolas Garnier

Il peut effectivement y avoir des débats autour de la trésorerie. Il ne faudrait pas, en effet, que l'éco-organisme ne respecte pas ses engagements. J'avoue me poser la question de l'existence des trois éco-organismes, d'autant plus qu'ils ne possèdent pas les mêmes niveaux de financements et le même fonctionnement. Je rappelle que la filière dont nous parlons vient de prendre 5 points de TVA, au moment même où l'on nous incite à collecter davantage.

Nathalie Croisé

Nous constatons effectivement qu'il y a de véritables enjeux autour de toutes ces questions. Nous allons continuer à parler maintenant de réemploi et de réutilisation. Mais, avant de passer à notre deuxième table ronde, j'invite Patricia Blanc, directrice générale de la Prévention des risques, représentant Philippe Martin, ministre de l'Écologie, du Développement

durable et de l'Énergie, ministère de tutelle de l'éco-organisme Eco-systèmes.



ZOOM : FILIÈRE DEEE : TRAJECTOIRE ET ENJEUX A VENIR



PATRICIA BLANC

Directrice générale de la Prévention des risques, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Je voudrais commencer par excuser l'absence du ministre Philippe Martin qui présidait ce matin une réunion du Conseil national de la transition écologique consacrée au projet de loi sur la biodiversité à laquelle sa présence était indispensable.

Je voudrais vous rappeler que le Gouvernement a adopté une feuille de route pour l'économie circulaire, à l'issue de la Conférence environnementale qui s'est tenue à la fin du mois de septembre. Ce document, pour la première fois, donne de grandes orientations à l'ensemble des pouvoirs publics, des parties prenantes, des associations, des entreprises et des collectivités afin de faciliter la transition vers une économie plus circulaire. Il couvre l'intégralité du domaine, si ce n'est les questions relatives à l'économie de fonctionnalité qui mériteront un travail spécifique. Des dispositions ont été prises en matière de réutilisation et de réparation, de durée de vie et d'éco-conception, sur l'approche territoriale et la meilleure connaissance des gisements, flux et financements transparents des différentes filières, et la construction de véritables structures industrielles pour le recyclage. Cette feuille de route appelait à des déclinaisons plus opérationnelles qui vont être rédigées à l'occasion d'une conférence de mise en œuvre, présidée par M. le ministre Philippe Martin au cours du mois de décembre.

A l'intérieur de cette feuille de route, le rôle des filières REP est reconnu. Ces dernières constituent aujourd'hui un outil important et efficace pour améliorer le caractère circulaire de notre économie. Par exemple, la filière DEEE est la première à avoir introduit, me semble-t-il, une éco-modulation des contributions en fonction de la conception des produits. Il s'agit d'une avancée importante qui se généralise au niveau de l'ensemble du système. En Europe, nous sommes le premier pays à travailler sur ce sujet.

Directrice générale de la prévention des risques au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie depuis décembre 2012. Formée à la gestion des risques, Patricia BLANC a travaillé à la DRIRE Lorraine, au secrétariat général aux Affaires européennes, avant d'être nommée, notamment, chef de service de l'environnement industriel à la direction de la Prévention des pollutions et des Risques du ministère de l'Écologie. Elle a exercé depuis 2008 les responsabilités de chef du service de la prévention des nuisances et de la qualité de l'environnement à la DGPR où elle a notamment eu en charge les politiques relatives aux déchets et produits chimiques.

L'effet d'entraînement de ce type de disposition, et notamment l'effet de levier financier, se révèle bien sûr important. Nous en tirerons le retour d'expérience pour le prochain agrément de la filière et le barème sera renforcé en termes d'éco-modulation.

Une autre caractéristique de la filière qui a été mise en exergue par la feuille de route se trouve être la place de l'économie sociale et solidaire, et notamment les activités de réemploi, de réutilisation et de recyclage. La place de l'ESS est désormais institutionnalisée et officialisée.

Le ministère est particulièrement attentif aux objectifs de collecte dans la filière des DEEE. Nous ne sommes pas sur la bonne trajectoire pour atteindre les visées que nous nous étions fixées dans le cahier des charges d'agrément et dans la nouvelle directive européenne que nous avons transposée en droit français. Le taux de collecte aujourd'hui a plutôt tendance à stagner à moins de 7 kg par habitant. Le cahier des charges fixait une montée en charge progressive avec un objectif de 9 kg par habitant en 2013, 10 kg en 2014. Nous aurons encore un palier important à franchir avec la mise en application de la directive européenne qui ne raisonne plus en kg par habitant, mais en pourcentage des quantités mises sur le marché. La directive nous demande d'atteindre dès 2016 un taux de collecte de 45 % – contre 30 % actuellement. L'attention des parties prenantes et des membres de la filière doit donc se concentrer sur ce point.

En ce qui concerne la récupération des métaux stratégiques et des matières rares, la filière des DEEE a un rôle particulier à jouer. Le programme « Investissements d'avenir » accompagne les innovations industrielles dans ce domaine, avec un appel à manifestation d'intérêts géré par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Il se poursuit autour de deux axes : la collecte, le tri et la préparation des déchets de matières et leurs transformations avec une attention singulière sur les projets qui permettront le recyclage des métaux stratégiques. Par ailleurs, le rapport de la commission présidée par madame Lauvergeon a identifié, dans les sept priorités nationales, le recyclage des matières, et particulièrement des métaux rares. La Conférence environnementale propose progressivement d'organiser les filières pour qu'elles puissent mettre en place un suivi des matières rares extraites des flux de déchets qui sont collectés et recyclés.

Enfin, nous sommes tous mobilisés sur la transposition de la nouvelle directive européenne qui nous amènera à franchir une étape importante en matière de collecte. Un décret est en cours de finalisation, car un des points d'arbitrage, au niveau du Gouvernement, porte sur la reprise dite « 1 pour 0 » dans la vente à distance. L'ensemble de la procédure devra prendre fin le 14 février 2014. Dès que ce point sera réglé, le décret sera suivi d'un arrêté sur les normes de traitement de déchets électriques et électroniques qui ne s'appliquera pas uniquement aux déchets gérés par la REP mais à tous les déchets d'équipements.

Beaucoup d'acteurs se sont exprimés en faveur d'un renforcement des contrôles des sites de transit illégaux, sites qui fonctionnent sans être connus de l'administration alors qu'ils doivent poser une demande d'autorisation et d'agrément. Dans le cadre d'un partenariat entre le ministère de l'Écologie et le ministère de l'Intérieur, nous avons lancé une campagne en 2012-2013 de contrôle de sites de traitement de déchets soupçonnés d'agir dans l'illégalité. Nous avons commencé à intervenir dans la filière des véhicules hors d'usage (VHU) avec 250 sites qui ont fait l'objet d'un contrôle. La moitié s'est révélée en infraction. Le processus se poursuit jusqu'à la mise en conformité avec la réglementation ou la fermeture des sites. Ces audits se réalisent conjointement avec les inspecteurs des installations classées et les gendarmes, ce qui permet de contrôler l'application d'autres réglementations. Notre objectif pour 2014 est de sortir du secteur des VHU pour se tourner vers les DEEE. Nous demanderons ainsi à nos inspecteurs de procéder au même type de campagne de contrôle sur des sites de transit de DEEE. Je crois que ces campagnes sont indispensables à la crédibilité de la filière et de la réglementation. C'est notre responsabilité de nous assurer que les sites en aval travaillent dans le respect de la loi.

Pour conclure, j'aimerais dire à nouveau que la filière REP est un outil utile, efficace et nécessaire pour entrer dans une économie plus circulaire. Il existe un certain nombre de conditions de succès : les flux de déchets doivent être traités dans les filières agréées ; le système REP doit inspirer la confiance des acteurs – collectivités, consommateurs, contribuables – en se soumettant à des règles claires et transparentes ; la mobilisation doit se porter au niveau

européen et non plus à l'échelle nationale. En cela, l'initiative de la Commission européenne pour une révision de la directive-cadre sur les déchets constitue un bon tremplin. En tout état de cause, il nous faut promouvoir et aspirer à une harmonisation européenne des mobilisations sur ces différents sujets. Je vous remercie.



SÉANCE DE DÉBATS

Nathalie Croisé

Je laisse la parole à la salle, si vous avez des questions.

Olivier Guichardaz, Déchets infos

Vous avez parlé de contrôles de sites illégaux. À ma connaissance, il existe également des problèmes sur les sites légaux qui achètent des DEEE mais qui ne font pas de dépollution. Est-il prévu de les contrôler ? Par ailleurs, dans le projet de budget, d'après le service de presse du ministère de l'Écologie, il est prévu une baisse des effectifs affectés à la prévention des risques de 1,1 %. Sachant que vos inspecteurs sont déjà débordés, comment comptez-vous faire ?

Patricia Blanc

Les contrôles des sites dits légaux, c'est-à-dire connus de l'administration, se font régulièrement. En 2012, par exemple, le contrôle des sites officiels de tri, de transit et de regroupement de déchets s'est amplifié. Nous vérifions désormais l'existence d'un contrat entre l'installation de traitement de déchets et l'éco-organisme et le respect des agréments et de la réglementation. Il s'agit donc de visites de routine. En revanche, ce qui est nouveau, ce sont les contrôles sur les structures inconnues de l'administration. En ce qui concerne la deuxième question, le plafond d'emploi du programme de la prévention des risques au sein du ministère de l'Écologie est effectivement en baisse. Cependant, cette baisse est plus faible que celle appliquée à l'ensemble du ministère. La diminution des effectifs s'accompagne de réformes qui vont permettre à nos inspecteurs, notamment à travers l'introduction du régime de l'enregistrement des installations classées – une procédure allégée d'autorisation –, de consacrer moins de temps à l'instruction des dossiers et plus de temps aux contrôles de terrain.

Guillaume Raison, Ville de Nantes

J'aurais une remarque sur les effectifs en local. Nous avons un dossier en cours sur une déchèterie qui a mis 14 mois pour

être étudié, ce qui montre les difficultés auxquelles vos inspecteurs doivent faire face. Par ailleurs nous sommes ensuite confrontés sur nos déchèteries à un problème d'évacuation des déchets, car il n'est pas possible de circuler, le dimanche notamment. Serait-il possible pour le ministère de travailler sur ce point de réglementation qui pénalise notre filière ?

Patricia Blanc

Je regarderai la question de l'ouverture des déchèteries le dimanche en lien avec mes collègues chargés des transports. En ce qui concerne les délais d'instruction des dossiers, effectivement le procédé est parfois trop long. C'est tout le sens du processus de simplification et d'allègement des procédures.

Nathalie Croisé

Je vous remercie Patricia Blanc. Nous avons parlé de la collecte et des enjeux en ville. Il existe également toute une dimension d'insertion locale qui fera l'objet de notre deuxième table ronde. La filière DEEE représente 1 500 emplois dans l'économie sociale et solidaire et 478 000 appareils électriques et électroniques qui sont réemployés dans les réseaux solidaires. Avant de commencer, j'appelle Gérard Miquel qui, en raison de contraintes, va intervenir immédiatement avant Valérie Fayard qui présidera cette deuxième table ronde.



TABLE RONDE II – DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉUTILISATION : LA FRANCE, UN MODÈLE UNIQUE EN EUROPE



GERARD MIQUEL

Sénateur et président du conseil général du Lot, président du Conseil national des déchets (CND)

Mesdames et messieurs, bonjour. Je vous prie de m'excuser de bousculer l'ordre des interventions, mais je dois me rendre à un congrès du Syndicat des restaurateurs qui se propose de mettre en place une collecte des déchets dans tous les restaurants d'un arrondissement parisien.

Nous avons dans notre pays la chance d'avoir collectivement mis en place les organismes agréés et les REP. La REP DEEE est assez récente, mais elle a apporté la preuve de son efficacité. Notre souci est désormais d'obtenir partout les rendements obtenus dans certaines collectivités, c'est-à-dire la mise en place de dispositifs qui nous permettent d'atteindre l'objectif des 12 kg par habitant, ce qui est relativement facile. Nous y sommes parvenus dans mon département. Nous devons ensuite mener un travail de partenariat entre les producteurs, les éco-organismes et les collectivités si nous voulons que cela fonctionne. Cette œuvre doit nous permettre de créer de l'emploi local, d'entrer dans une dimension d'économie circulaire et d'éviter de transporter les produits sur une trop grande distance pour ne pas être pénalisés par un bilan carbone négatif. Je crois que nous sommes capables d'atteindre les résultats fixés. À nous cependant de transposer les bonnes pratiques sur tous les produits que nous collectons, sur tous les territoires. Si nous atteignons les mêmes niveaux de performances partout, nous aurons des rendements intéressants, ce qui sera porteur d'emplois et bénéfique pour l'environnement.

J'ai la conviction qu'il nous faut simplifier les messages auprès de nos concitoyens dans tous les domaines des déchets et arrêter de mettre en place des dispositifs très différents les uns des autres. Certes, les systèmes de collecte doivent s'adapter à la configuration des lieux. Cependant, les modèles fonctionnant bien en habitat rural, vertical et urbain devraient être transposés dans toutes les zones. Les élus ont à

Sénateur socialiste et président du conseil général du Lot. Gérard MIQUEL a créé en 1995 le Syded, syndicat départemental de traitement des déchets ménagers du Lot. Il a par ailleurs été maire de Nuzéjols, entre 1998 et 2004, et président de la communauté de communes de Catus. Il dirige le comité de concertation entre l'AMF (Association des maires de France) et Eco-Emballages. En 1999, il a réalisé pour l'OPECST à l'Assemblée nationale un rapport sur « Les nouvelles techniques de recyclage et de valorisation des déchets ménagers et des déchets industriels banals ». Il est membre depuis sa création du Groupe d'études sur les déchets au Sénat. Par ailleurs, il est le nouveau président du Conseil national des déchets (CND).

ce niveau ici une grande responsabilité. Nous considérons bien souvent, et je le dis en tant qu'élu, que les éco-organismes ne nous donnent pas assez d'argent. Néanmoins, si toutes les collectivités atteignaient des niveaux de performances comme celles qui ont les plus hauts résultats, les éco-organismes comme les contributeurs seraient obligés d'apporter plus d'argent. Nous avons donc à travailler collectivement pour améliorer l'ensemble de la procédure. Dans le cadre du comité de concertation, nous nous en occupons. Au sein du Conseil national des déchets, nous reprenons prochainement nos travaux pour approfondir, apporter des solutions pratiques qui nous permettront d'atteindre les performances voulues.

Il faudra aussi réfléchir à l'application de la réglementation. En effet, nous avons défini quelques filières parallèles aux DEEE. Nos déchèteries sont bien souvent visitées et pillées. S'il n'existait pas des individus pour racheter ces matières volées et si nous appliquions la réglementation, nous n'aurions pas à souffrir ce type de problèmes. Nous avons donc besoin de faire valoir des règles pour que ces produits restent bien dans les diverses filières de recyclage et puissent être valorisés dans des conditions techniques normales.

Par ailleurs, il nous faut simplifier les procédures. La lenteur de l'instruction des dossiers se révèle anormale. Nous devons devenir les uns et les autres plus performants. Les collectivités doivent œuvrer à la tâche. Les éco-organismes doivent aussi travailler avec, à l'esprit, la mise en place d'une économie circulaire et l'intégration au niveau local. L'objectif est de pouvoir mieux répartir la filière du déchet sans la concentrer dans les grosses agglomérations et de développer des partenariats avec des associations pour réutiliser les produits. Ce dernier point est à mon sens indispensable. Autant faire en sorte que les personnes ayant moins de moyens puissent acquérir des biens à des prix bas.

Je me réjouis de l'œuvre déjà accomplie. Eco-systèmes et, plus généralement, les éco-organismes travaillent bien mais ont intérêt à renforcer leurs liens avec les collectivités, dans un climat plus serein. À nous de maintenir le niveau d'exigence de notre système et d'améliorer le niveau de performance. Je vous remercie de m'avoir invité à participer à cette matinée de travail.

Nathalie CROISÉ

J'accueille maintenant à mes côtés Valérie Fayard, présidente de cette table ronde et directrice générale adjointe d'Emmaüs France.





VALERIE FAYARD

Directrice générale adjointe, Emmaüs France

Je vous remercie de m'avoir invitée. Je suis très contente d'apporter la parole de l'économie sociale et solidaire avec Richard Debauve. La filière DEEE est la première filière sur laquelle l'ESS s'est vraiment mobilisée. À l'époque, Emmaüs n'était pas identifié comme un acteur du réemploi et de la réutilisation. Cependant, c'est avec les DEEE et Eco-systèmes que nous avons cheminé et œuvré pour la reconnaissance des acteurs de l'ESS et du réemploi. Nous avons beaucoup progressé en dix ans et, aujourd'hui, avec la filière du textile et des déchets d'ameublements, le réemploi est reconnu et intégré dans les textes législatifs. Il reste encore un enjeu dans l'optique du projet de loi de l'économie sociale et solidaire puisque l'article 49, qui fait mention de la sécurisation de la place de l'ESS dans les filières, est très important pour nous.

Les acteurs du réemploi et de la réutilisation représentent des membres historiques du savoir-faire en termes de collecte. Ils ont su mettre à profit leurs compétences et leurs acquis au service d'un projet social. Il faut bien comprendre que donner à Emmaüs, à Envie ou à une autre association a un sens différent que d'apporter son produit à une déchèterie. Nous avons évoqué l'importance de la pédagogie et de la compréhension. De notre côté, nous voulons communiquer sur l'importance de la chaîne solidaire du don, redonnant de l'emploi et de l'activité en toute transparence et de façon lisible.

De ce point de vue, je me réjouis des débats qui ont eu lieu ce matin, car ils ont su montrer que, dans une filière comme celle-ci, nous entrons dans une sphère plus large que la simple collecte et le recyclage des déchets. Nous pénétrons dans des dimensions sociétales et pédagogiques que nous défendons. Au-delà de la technique, les activités de recyclage possèdent des aspects sociaux et humains.

Que préconisons-nous face au tassement de la collecte que nous observons tous ? Nous mettons l'accent sur la sensibilisation des questions de réemploi et le renforcement des partenariats avec les collectivités locales. Nous en avons eu le témoignage ce matin : des

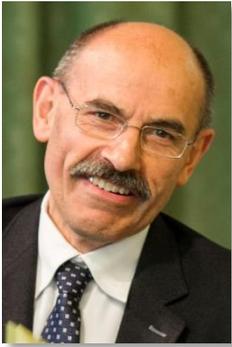
Déléguée générale adjointe d'Emmaüs France, réseau associatif qui compte 283 structures œuvrant dans le champ de la lutte contre l'exclusion. Après 15 ans passés à des postes de direction dans le secteur privé, Valérie FAYARD a rejoint en 2002 le mouvement Emmaüs France, où elle est plus particulièrement en charge des actions visant à pérenniser et développer l'activité des structures Emmaüs. En particulier, elle a piloté l'inscription du réseau Emmaüs dans les filières environnementales : DEEE, textile et aujourd'hui meubles, et agi, en partenariat avec les éco-organismes, pour la sécurisation et le développement de la place de l'économie sociale et solidaire et du réemploi dans ces filières.

conteneurs de réemploi en déchèterie, des liaisons avec les ressourceries, de la collecte éphémère et tous les éléments qui peuvent créer de l'échange et des rencontres avec le citoyen-donateur. Les collectes doivent accentuer la dimension « préservante » des produits si nous voulons les réutiliser. De façon plus générale, nous militons pour davantage de soutien au réseau de réemploi. Nous souhaitons avoir accès à des financements intéressants qui nous permettent de mener à bien le développement de nos activités et de mettre en place des formations. Nous pourrions par exemple chez Emmaüs créer, sur des activités de récupération et de réutilisation de tous les produits, des communautés, des structures et des chantiers d'insertion si nous avons les moyens d'acheter des locaux, surtout à Paris.

Nathalie CROISÉ

Je pense que le message est passé. Je me tourne vers nos parlementaires. Jean-Jacques Cottel, quel est votre regard sur cette filière et les enjeux de l'économie sociale et solidaire ?





JEAN-JACQUES COTTEL

Député du Pas-de-Calais, co-rapporteur de la mission d'information sur les filières REP

Député socialiste du Pas-de-Calais, il est membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Jean-Jacques COTTEL est par ailleurs maire de Beaulencourt depuis 1995. Il est également président de la commission eau-agriculture à l'Agence de l'eau, et vice-président de la communauté de communes de la région de Bapaume, chargé des finances et du développement économique. Il était co-rapporteur de la mission d'information sur la gestion des déchets dans le cadre des filières à responsabilité élargie des producteurs (filières REP), qui a remis ses travaux en septembre 2013.

Un certain nombre de choses ont déjà été évoquées ce matin. Avant de parler de l'emploi que peuvent générer l'activité de recyclage et toute l'économie circulaire, je souhaiterais remercier Christian Brabant pour l'organisation de cette matinée. J'aimerais me pencher sur les problèmes de communication liés au recyclage. Il est vrai que ce n'est pas forcément simple de récupérer et de progresser dans les objectifs de collecte qui ont été fixés. Eco-systèmes, comme les autres éco-organismes, œuvre sur le terrain. Je pense qu'il est désormais nécessaire d'harmoniser la communication, à l'instar de ce que disait Gérard Miquel sur la collecte, entre les différents acteurs – éco-organismes, État, collectivités, Ademe – de la filière et de toucher au mieux le public. Les éco-organismes ont tendance à se disperser avec des moyens qui ne sont pas toujours semblables. Nous aimerions que le discours prenne corps dans une même optique.

Effectivement, la fracture sociale se révèle prégnante dans ce domaine, cela a été dit ce matin. Les difficultés pour véhiculer des messages de prévention sont en effet plus nombreuses dans des écoles plus populaires. Je crois pourtant beaucoup à l'éducation. Les enfants sont parfois là pour montrer à leurs parents comment il faut faire.

Nous avons tiré un certain nombre d'enseignements de la mission d'information sur la filière REP que j'ai coprésidée avec Guillaume Chevrollier. J'aimerais souligner deux aspects relatifs à l'économie sociale et solidaire et à l'emploi en général. Outre la nécessité de protéger l'environnement et d'entrer dans une économie plus circulaire, il existe des enjeux d'emplois importants. De la grosse à la petite entreprise, nous sommes tous sensibles au fait que le domaine du tri constitue un bassin d'emplois important pour les années futures.

L'économie sociale et solidaire a toute sa place dans la valorisation et la réutilisation, en collaboration avec les entreprises les plus importantes, mais aussi de façon autonome. Nous avons ainsi souhaité allonger la durée des marchés des éco-organismes pour les associations de l'ESS. Cela permet d'investir sur du matériel de façon

pérenne plus facilement. Nous avons aussi désiré que, à chaque renouvellement d'agrément, chaque cahier des charges des éco-organismes comporte une clause « économie sociale et solidaire » contraignante, comme cela se fait dans le textile ou la chaussure.

Nous avons beaucoup parlé des difficultés d'identification, à travers la REP, de certains producteurs étrangers ou qui vendent à distance. Récemment, j'ai rencontré Éco-mobilier qui proposait d'insérer dans la future loi de la transition écologique des amendements facilitant l'identification des producteurs. En effet, en cas de non-authentification, c'est aux consommateurs de payer les taxes. Nous devons donc faire la chasse à ceux qui prennent de la liberté par rapport à la collecte et au tri.

Nathalie CROISÉ

Peut-être pourriez-vous nous dire un mot sur l'obsolescence programmée ?

Jean-Jacques COTTEL

En tant que parlementaire, je voudrais vous dire, effectivement, que nous sommes au cœur du problème. Il y a deux jours, nous avons discuté de la loi de finances pour 2014 et nous avons évoqué différents sujets. Nous, députés de la commission du développement durable, proposons que la problématique des déchets, dans son ensemble, et notamment la fiscalité, puisse être revue et étudiée au cours de la prochaine année. Nous allons prochainement revoir en deuxième lecture la loi sur la consommation menée par Benoît Hamon, dans laquelle la durabilité et la solidité des produits ont toute leur importance. Nous devons pouvoir lutter contre l'obsolescence programmée, en sachant que c'est un terme difficile à définir. J'ai l'intention de faire une proposition de loi permettant de travailler à la fois sur l'éco-contribution en liaison avec l'éco-modulation, car une action est importante à mener dans ce domaine.

Le ministre Philippe Martin nous a annoncé mardi deux projets de lois très intéressants : l'un traitant de la transition écologique et énergétique, l'autre concernant l'économie circulaire. Nous sommes donc en pleine réflexion, mais des éléments importants se mettent en place, notamment la filière REP.



DANIEL FASQUELLE

Député du Pas-de-Calais, vice-président de la commission des affaires économiques

Bonjour à tous. J'aimerais également remercier Eco-systèmes de m'avoir invité et d'avoir organisé cette matinée qui se révèle passionnante. Je ne suis pas expert du sujet, contrairement à d'autres, comme mon collègue Jean-Jacques Cottel, ce qui me permet de porter un regard extérieur.

Député UMP du Pas-de-Calais depuis 2007, il est vice-président de la Commission des affaires économiques. Titulaire d'un doctorat en droit privé, il est professeur agrégé et doyen honoraire de la faculté de droit de l'université du littoral Côte d'Opale depuis 2010. Daniel FASQUELLE est par ailleurs maire du Touquet-Paris-Plage depuis 2008, après avoir été conseiller municipal de cette même commune de 2001 à 2008. Il est également président de la communauté de communes Mer et Terres d'Opales (CCMTO).

Je suis, tout d'abord, frappé par le fait que le sujet retenu tient à la fois de l'environnement et de l'économie. Or, nous avons parfois des difficultés à l'appréhender dans ces deux dimensions. Ainsi, par exemple, si vous regardez les documents que vous avez reçus, ils indiquent que cette journée est placée sous le patronage du ministère de l'Économie et du Redressement productif. Cependant, est intervenue ce matin la représentante du ministère de l'Écologie, Patricia Blanc... Pour vous donner un autre exemple, moins anecdotique, lorsque nous avons discuté de la proposition de loi pour prolonger l'éco-participation à l'Assemblée nationale, c'est la commission du développement durable qui a été saisie. La commission des affaires économiques n'a même pas été saisie pour avis alors qu'il s'agit bien d'activités nouvelles productrices de richesses et génératrices d'emplois. On mesure le chemin qui reste à parcourir pour concevoir notre sujet dans ces deux dimensions qui, en réalité, se rejoignent. D'où l'utilité d'échanges comme ceux de ce matin que nous apprennent à marier l'écologie et l'économie, et non plus à les opposer.

Ce sujet comporte également un aspect social. Or, cette nouvelle filière peut jouer un rôle très utile pour faciliter la réinsertion de ceux de nos concitoyens qui sont sur le bord du chemin : sur les 3 500 emplois du secteur, 1 500 emplois dépendent de l'économie sociale et solidaire. Cela permet à des individus de redécouvrir le monde du travail, de se former et de pouvoir se réintégrer durablement.

Le sujet de cette matinée nous invite également à lier le « très local » – on parle de collecte dans les immeubles – avec les dimensions régionales et nationales, voire européennes et mondiales. Lorsque l'on sait qu'un certain nombre de pays, plutôt que de traiter les déchets chez eux, les envoient à l'étranger, au Ghana, par exemple,

on comprend que notre sujet relève aussi des problématiques de la mondialisation. À l'échelle européenne, la France se veut toujours première de la classe. Cependant, si nous sommes les seuls à mettre en place ce système d'éco-participation, nous allons nous mettre en difficulté. Nous savons, en effet, que les directives européennes ne sont pas toujours appliquées de la même façon dans l'ensemble des pays de l'Union. Or, en ces temps de crise où tout devient difficile, il est essentiel, si nous voulons que la filière se développe, que cela ne soit pas un handicap pour l'économie française dans la compétition européenne et mondiale.

Une dernière dimension sur laquelle je veux insister : ce sujet est avant tout partenarial. En effet, l'économie sociale et solidaire ne peut fonctionner s'il n'existe pas une mobilisation de la part de tous les acteurs. Il fallait donc prolonger le système de l'éco-participation et nous l'avons voté à l'unanimité, car il ne s'agit pas d'un sujet clivant. Bien au contraire, il faut savoir rassembler les diverses sensibilités et l'ensemble des Français pour réussir.

Faute de temps, je ne peux qu'évoquer les sujets que d'autres que moi sauront développer bien mieux que moi : la nécessité de la reconversion des sites, la lutte contre les filières illégales, la vente à distance ainsi que la recherche et la formation.

Je vais conclure en reprenant une formule des années 70 : « en France, on n'a pas de pétrole, mais on a des idées ». Plus que jamais, dans ce domaine, nous n'avons pas de pétrole, il nous faut donc avoir des idées, c'est tout le sens de cette matinée. Je vous remercie pour votre attention.

Nathalie CROISÉ

Je passe la parole à Richard Debaube, président de la fédération Envie qui rassemble 48 entreprises d'insertion. Vous avez d'ailleurs ouvert un magasin en novembre 2012 à Trappes, inauguré par le ministre Benoît Hamon.



RICHARD DEBAUVE

Président, Fédération Envie

Nous agissons depuis 27 ans, soit bien avant les textes européens et la création des éco-organismes. Je suis enthousiaste de ce que j'ai pu entendre sur l'économie circulaire ce matin et de ce qui se passe actuellement. Je me réjouis des propos de notre ministre de l'économie sociale et solidaire et des projets de loi qui se mettent en place et qui seront débattus. J'entrevois aujourd'hui une véritable reconnaissance de l'ESS dans la société comme un facteur environnemental et social.

Nous intervenons sur trois problématiques : sociale, environnementale et économique. Notre objectif n'est pas seulement de créer de l'emploi, mais aussi de permettre à des personnes très éloignées du monde du travail de regagner confiance, de définir des projets et de leur apporter la ou les formations qui vont leur permettre de retourner sur le marché du travail. Il s'agit de notre cœur de mission.

Je pensais être le seul à m'interroger sur le changement d'échelle. Mais je m'aperçois désormais que les différents acteurs sont également dans ce schéma. Nous sommes, pour notre part, prêts à collaborer sur ce sujet avec Eco-systèmes puisque c'est le partenaire de référence avec les distributeurs. La collecte est un enlèvement de biens sur des lieux de massification : c'est un marché relativement clair. En revanche, s'agissant du réemploi et de la réutilisation des appareils, nous observons un appauvrissement en qualité et une difficulté sur les volumes liés à la crise.

Je propose de travailler très activement avec Eco-systèmes, en aval, en collectant sur les lieux de massification, en réparant et en revendant. Il faut, je crois, constituer des équipes qui iront au contact du public qui n'a pas nécessairement comme priorité de recycler.

Je me sens personnellement très à l'aise dans le système de l'économie circulaire. Nous avons en effet à répondre aux besoins de plusieurs millions de personnes en situation de précarité et nous nous y engageons. Il s'agit d'une problématique sociale majeure qui dépasse les simples questions économiques et dans laquelle nous devons nous inscrire.

Président de la Fédération ENVIE depuis 2006. Après une carrière dans l'industrie du recyclage, il a souhaité se consacrer au développement du réseau ENVIE et a entrepris, depuis plusieurs années, d'enrichir son projet social par un positionnement durable sur la filière des déchets électriques et électroniques. ENVIE est un réseau d'associations et d'entreprises qui œuvrent depuis 1984 dans la récupération et le recyclage des DEEE. Leader de l'électroménager rénové garanti un an, ENVIE se distingue par ailleurs sur ses compétences en matière logistique et de traitement. Richard DEBAUVE est administrateur du Mouve et membre du Labo de l'économie sociale et solidaire, un think tank destiné à faire connaître une économie plus respectueuse de l'homme et de son environnement.

En ce qui concerne la filière du réemploi, je crois qu'il nous faut changer de modèles. Nous sommes aujourd'hui aidés par Eco-systèmes et rémunérés pour une certaine collecte et un acte de vente, mais le modèle économique est à repenser si nous voulons continuer à appliquer ce que les directives européennes demandent et développer la question sociale. En effet, face à la concurrence de la vente à distance et de la grande distribution, si nous ne reconfigurons pas notre système mercantile, nous ne trouverons plus d'équilibre financier, sauf en recourant aux éco-organismes et à l'État.

Nathalie CROISÉ

Effectivement, nous devons faire évoluer nos modèles économiques. Nous parlions des consommateurs précédemment. C'est important de décliner leur profil. Nous avons abordé les questions du « 1 pour 1 ». Je laisse la parole à François Carlier.





FRANÇOIS CARLIER

Délégué général, CLCV

Délégué général de l'association CLCV, Consommation, logement et cadre de vie, défendant exclusivement les intérêts des consommateurs et des usagers. Titulaire d'un doctorat en économie, François CARLIER est également professeur associé en sciences économiques à l'université Paris Sud depuis 2009. Il a été consultant économique dans le secteur de l'eau et de l'énergie entre 2010 et 2013, et directeur des études pour le magazine et l'association UFC-Que Choisir.

Bonjour à tous et merci à Eco-systèmes pour cette invitation. CLCV représente la deuxième association de consommation en France. Nous sommes investis des questions de sensibilisation envers le tri et la collecte depuis que les filières existent. Nous sommes en effet un acteur historique dans le monde de la consommation sur l'aspect « filière collective ». Nous nous intéressons d'abord au problème de la vente à distance sur les DEEE. La reprise « 1 pour 1 » représente un principe intéressant mais, dans le cadre de ce type de vente, les situations sont hétérogènes. Nous venons de mener une étude que nous allons rendre publique avant Noël dans laquelle il apparaît que certains sites réalisent de la reprise « 1 pour 1 » payante. Ils ont ainsi mal interprété les textes de loi. D'autres sites ne sont pas toujours très clairs sur leurs conditions de reprise. D'autres encore appliquent le procédé convenablement. La vente à distance constitue un modèle qui a permis d'accroître nos gains économiques et de faciliter l'achat pour de nombreux individus. Il faut donc préserver ce système tout en dénonçant les pratiques déloyales réalisées par certains acteurs.

Le fait que beaucoup de sites appliquent la reprise « 1 pour 1 » gratuite montre que cela est réalisable et que cela doit faire partie de leur *business model* pour les dix prochaines années. J'en profite pour faire passer ce message dans la salle.

Les DEEE, dans la discussion que nous avons sur le terrain avec les groupes locaux, sont considérés comme des déchets qui ne sont pas réguliers. Ce sont des biens dont on se débarrasse à des moments particuliers. Nous pensons donc que l'information doit être renforcée sur ces temps de vie – déménagement, ménage de printemps, travaux. Nous souhaitons donc développer la communication dans les agences de déménagement ou les agences immobilières. Nous aimerions par ailleurs qu'un message massif, mais harmonisé, soit véhiculé auprès des particuliers pour leur dire comment traiter leurs DEEE. En effet, l'émiettement communal aboutit à une transmission d'informations très diversifiée.

Finalement, bien qu'il faille développer la collecte des DEEE, nous faisons le constat que certaines filières sont arrivées à maturité,

comme les emballages par exemple. Beaucoup de moyens et d'énergie sont dispensés pour peu d'améliorations nouvelles, ce qui ne nous paraît pas toujours pertinent. Nous pensons plutôt qu'il faudrait porter l'effort sur les filières émergentes ou sur celles à créer, telles que le BTP ou le bricolage. La Semaine européenne de réduction des déchets démarre cette semaine. Nous devons travailler sur la prévention à la source, sur la lutte contre l'obsolescence programmée, sur l'augmentation de la durée de vie des biens et de leurs garanties. Sur ce dernier point, le projet de loi Hamon se révèle à notre sens insuffisant.

Nathalie CROISÉ

Nous allons continuer à parler des consommateurs avec vous, Claude Bascompte. Vous avez créé un site Web complémentaire à celui d'Eco-systèmes, qui est un annuaire de la réparation et du réemploi. Pouvez-vous nous en dire davantage ?





CLAUDE BASCOMPTE

Président, Les Amis de la Terre Paris

Président des Amis de la Terre à Paris. Claude BASCOMPTE est membre du Conseil national des déchets (CND) et de la Commission d'agrément DEEE. Dans ces domaines, les Amis de la Terre œuvrent pour la prévention des déchets dans le but de tendre vers le « zéro prélèvement de ressources et le zéro déchet ». Ceci passe par le développement d'autres formes de production et de consommation favorisant les usages mutualisés, des produits évolutifs, modulables et réparables, pour allonger la durée de vie.

Bonjour à tous. Les Amis de la Terre Europe ont réalisé en 2010, une étude sur la consommation des ressources et ont mis en évidence que 20 % de la population, c'est-à-dire les pays de l'OCDE, consommaient 80 % des ressources mondiales. La majorité des ressources naturelles sont extraites en Afrique et en Amérique du Sud. Par conséquent, si nous voulons aller vers plus d'équité dans la répartition de l'utilisation des ressources, notamment pour les ressources non renouvelables, il nous faut réduire notre consommation.

Une étude du ministère de l'Écologie a par ailleurs mis en avant notre consommation importante : la France a consommé 15 tonnes de matières par habitant en 2012. En tenant compte des importations et exportations de biens, le bilan global de notre consommation de ressources s'élève à 22 tonnes par habitant. Ceci n'est qu'un bilan apparent ; en effet si l'on tient compte des ressources extraites le volume utilisé est largement supérieur. Par exemple, si l'on prend le cas précis d'une voiture, il faut 7 à 10 fois son poids en matières premières extraites pour la produire.

L'enjeu de la prévention est multiple et se concrétise tout autant par le réemploi, la réutilisation, la réparation, l'échange, le don et enfin la vente d'occasion et enfin l'usage au détriment de la possession (en d'autres termes l'économie de fonctionnalité).

Notre première démarche a été d'informer et sensibiliser les citoyens au travers du site. Puis Les Amis de la Terre ont créé un annuaire de la réparation et du réemploi, www.produitspouirlavie.org/annuaire. L'objectif de ce moteur de recherche entièrement gratuit est d'aider les utilisateurs à trouver des adresses près de chez eux pour allonger la durée de vie de leurs objets.

Notre parti pris, dans la campagne et les actions que nous avons portées, vise à l'allongement de la durée de vie des produits que nous fabriquons et consommons. Pour cela, des dispositifs normatifs, réglementaires et incitatifs doivent être mis en œuvre : notamment l'allongement de la durée de garantie des biens, la disponibilité des pièces détachées et le soutien au réseau de réparateurs. Ce sont les

points importants, selon nous, qui permettront de réduire la consommation de ressources et de créer des emplois locaux.

Un rendez-vous est fixé sur les mesures réglementaires : le passage en deuxième lecture de la loi sur la consommation à l'Assemblée nationale.

Enfin, l'éco-conception constitue un élément important pour réduire la consommation des ressources. Il est important d'aller au-delà du cadre peu incitatif défini dans l'actuel cahier des charges en mettant en place un dispositif normatif ambitieux sur la durabilité, la recyclabilité et la substitution des substances dangereuses.

Je dirai un dernier mot sur le réemploi. Nous avons beaucoup milité pour que le secteur de l'ESS participe à cette filière. Malheureusement, au dernier agrément, j'ai pu observer que la place du réemploi était encore très faible dans le traitement des DEEE. Je pense qu'il faut se fixer, dans les prochains cahiers des charges, des objectifs beaucoup plus ambitieux de couverture territoriale au travers des ressourceries ou des associations de l'ESS pour accroître le réemploi.





JEAN-CHARLES CAUDRON

Responsable service Filière REP et recyclages, ADEME

Responsable du service Filières responsabilité élargie du producteur (REP) et recyclage à la direction Consommation durable et Déchet au sein de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) depuis avril 2013. Jean-Charles CAUDRON occupait précédemment le poste d'adjoint au sein de ce service. Titulaire d'une maîtrise de chimie de l'université de Lille et d'un doctorat en génie des procédés industriels de l'université de Compiègne, il a rejoint l'ADEME en 2000.

Nous traitons du sujet de la collecte des DEEE mais j'aimerais remonter en aval de cette problématique. Comment faire pour que nos appareils ne parviennent pas à la fin de leur vie ? Qu'est-ce que la durée de vie d'un bien ? Je vous invite à aller consulter une de nos études à ce sujet. Lorsqu'un individu achète un nouveau smartphone parce que la publicité l'y a incité, peut-on considérer que son ancien téléphone est en fin de vie ? Il faut distinguer différents degrés dans la vie d'un appareil. Ainsi, plutôt que de parler d'extension homogène de durée de garantie légale des appareils, nous préférons travailler sur l'information du consommateur relative à la durée d'usage d'un bien. Lorsque vous achetez une ampoule par exemple, sa durée d'usage est mentionnée, ce qui vous permet de la comparer avec une autre : pour les appareils électriques et électroniques, il conviendrait de parvenir à ce type de réflexion. Dans le domaine des DEEE, nous cherchons donc à œuvrer avec l'ensemble des acteurs pour fixer la normalisation de la durée d'usage des appareils.

Le second point sur lequel nous désirons nous pencher, c'est la réparabilité des produits. D'après les sondages, les individus ne font pas réparer leurs biens si le geste coûte 30% du prix d'achat d'un nouvel objet. Comment, par conséquent diminuer le prix de la réparation et où apporter ce bien pour le réhabiliter ? La réponse à ces questions nécessite davantage d'information, de faire connaître le réseau et permettre la disponibilité des pièces détachées. Dans le domaine de l'automobile, par exemple, des réflexions ont été entreprises sur le sujet des pièces détachées d'occasion pour faire baisser le coût de la réparation. Ce procédé conduirait à favoriser la réparabilité et, mécaniquement, à prolonger la durée de vie du produit, que ce soit pour son usage propre ou à travers le réemploi. Certaines pistes complémentaires commencent déjà à émerger, comme le fait d'obtenir des pièces détachées grâce aux imprimantes 3D, ce qui éviterait les coûts amont de fabrication et de stockage.

Cependant, je constate qu'il faut encore communiquer avec pédagogie. En effet, je regardais ce matin un reportage sur les appareils qu'il vaut mieux louer plutôt qu'acheter ; le message se révélait positif jusqu'à ce que la thèse suivante apparaisse : « louez au

lieu d'acheter, ainsi vous aurez toujours la meilleure technologie disponible ».

Nathalie CROISÉ

La pédagogie doit s'appliquer en premier lieu aux journalistes... Je passe tout de suite la parole à Guillaume Duparay.





GUILLAUME DUPARAY

Directeur collecte et relations institutionnelles, Eco-systèmes

Véronique Poirier vous a présenté ce matin toutes les actions que nous menons en termes de collecte, d'information et de sensibilisation auprès des habitants et du grand public. Nous avons également évoqué au cours de cette matinée les collectivités locales et identifié deux principaux leviers d'actions à leur intention : développer les collectes en centre-ville dense et simplifier les processus de reprise ; accompagner les collectivités dans la lutte contre le vol et le pillage. Sur ce dernier point, nous avons élaboré des dispositifs tels que les conteneurs sécurisés ou le recours juridique d'avocats. Cependant, nous avons besoin de l'appui des pouvoirs publics, notamment sur les contrôles des sites illégaux. Les mesures annoncées en ce sens ce matin par Mme Patricia Blanc sont très intéressantes.

Les distributeurs ont également un rôle très particulier à jouer dans la réussite des objectifs de collecte. Ils doivent œuvrer sur la traçabilité des retours de livraison ou encore sur la bonne application des dispositions réglementaires.

En matière d'économie sociale et solidaire, nous mettons en place des circuits très innovants pour un approvisionnement quantitatif et qualitatif en appareils à rénover. Or, sans l'accord des distributeurs et des fabricants, rien de ceci n'est possible. Nous devons également améliorer l'accompagnement des biens jusqu'à la réparation.

L'enjeu du nouvel agrément sera d'explorer de nouvelles voies, avec la participation des artisans installateurs par exemple. L'atteinte de nos objectifs s'appuie sur un respect très fort de la réglementation.

Nathalie CROISÉ

Je laisse la parole à la salle pour vos réactions.

Directeur collecte et relations institutionnelles d'Eco-systèmes. Titulaire d'une maîtrise de droit public et d'un troisième cycle collectivités locales, Guillaume DUPARAY rejoint tout d'abord la communauté urbaine de Lyon. En 1997, il intègre l'Association des maires de France (AMF), en qualité de chargé d'études. Il y est ensuite nommé responsable du secteur des déchets, puis du département environnement et développement durable. Cette expérience lui a notamment permis de participer à la mise en place de nouvelles filières : les DEEE, les imprimés non adressés et les textiles. Responsable du développement de la collecte au sein d'Eco-systèmes, avant d'en devenir le directeur collecte et relations institutionnelles, il est l'interlocuteur privilégié des collectivités locales, des pouvoirs publics et des parlementaires pour fédérer les partenaires autour du projet d'intérêt général porté par Eco-systèmes.

SÉANCE DE DÉBATS

De la salle

Dans cette filière, il existe un maillon dont nous n'avons pas parlé : celui du transport d'une machine à laver lorsque l'on habite au 6^e étage par exemple. Quelles solutions possédons-nous ?

Guillaume Duparay

Vous pouvez faire appel au réseau Emmaüs et Envie ou recourir au site eco-systemes.fr pour vous apporter la meilleure solution. S'il s'agit d'un remplacement, le distributeur vous le reprendra

Renaud Attal, Recyclons ensemble

Merci pour cette matinée très riche. Cela n'a peut-être pas été assez développé, mais je crois que seul le travail collaboratif nous permettra de nous engager plus loin au sein de la communication envers le grand public. Nous devons mieux informer les citoyens de la manière dont ils peuvent recycler ou réparer leurs appareils. Je vous invite donc tous à rejoindre notre association qui souhaite fédérer tous les acteurs du réemploi. Je suis à votre disposition.

Christophe Poutiers, Pixmania

Je suis un représentant de la vente à distance ou e-commerce. En tant que distributeur *pure player*, nous avons fermé nos magasins et nous ne disposons pas de dispositifs de reprise facile. Je demande l'aide d'Eco-systèmes : comment vos partenaires, transporteurs, pourraient nous apporter leur contribution pour que le service au client soit favorisé ?

Guillaume Duparay

Il existe de très bonnes pratiques déjà en place auprès de certains distributeurs. Notre travail est de vous accompagner dans ces transferts de méthode. Cela passe par exemple par des clauses dans les contrats de transport ou par davantage de clarté dans le parcours d'achat du consommateur sur internet pour bénéficier d'une reprise gratuite.

De la salle

En vertu du principe du pollueur-payeur, ne pouvons-nous pas généraliser l'écotaxe ? Et, au-delà de la prévention des collectes,

pourquoi ne pas s'attaquer directement au CO₂? Eco-systèmes réfléchit-il à cela ?

Nathalie Croisé

Vous abordez de très vastes questions.

Catherine Moncel, Recyclage-Récupération

J'aurais une question pour Richard Debauve. Vous parliez de changer le modèle actuel, comment envisageriez-vous votre avenir dans ce nouveau modèle ?

Richard Debauve

Je pense que nous aurons un avenir en changeant notre modèle économique et en trouvant des accords ou des arrangements. Nous sommes confrontés, en aval, à une concurrence. J'attends de voir les avancées de la loi sur la consommation, car elle peut nous amener à avoir une orientation proche du prolongement des garanties et des services après-vente pour les distributeurs et les fabricants. Ce serait des évolutions notables sur lesquelles nous pourrions parfaitement intervenir. En ce qui concerne la vente, la première ligne des textes européens que nous avons évoqués fait référence au réemploi. La réflexion, à l'échelle européenne, est donc réelle. Néanmoins, il nous faut maintenant déterminer un système dans lequel le réemploi a toute sa place et qui se fonde sur des bases économiques tangibles et rentables. Je distingue une prise de conscience générale mais, à l'heure actuelle, je n'ai pas de modèle clairement défini à partager.

Yves Faure

Sur la suggestion de la collecte, lorsque l'on a un appareil lourd au 6^e étage par exemple, j'ai défendu un modèle ce matin, celui des services publics des collectivités. J'ai parlé de création de services civiques. Je préférerais créer de vrais emplois. Nous devons donc acquérir plus de moyens pour développer des points de collecte et ne pas passer à une TVA à 10 %.

Nadine Raso, Communauté d'agglomération Est Ensemble

Actuellement, la communication et le faire-savoir pèsent essentiellement sur les collectivités territoriales. Or, il suffirait de travailler tous les textes d'agrément de façon à faciliter la mise en œuvre d'une communication permanente ou ponctuelle, dans une

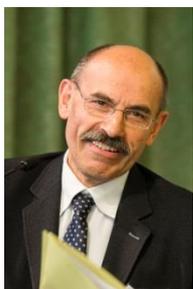
mutualisation avec les éco-organismes. Contrairement à ce qui a pu être dit ce matin, les ambassadeurs du tri ne sont pas payés par Éco-emballages, ils sont payés par les collectivités. En ce qui concerne la filière REP, des emplois ne peuvent être créés par défaut d'aides.

Nathalie Croisé

Je vous remercie tous pour vos participations. Je laisse à Jean-Jacques Cottel le mot de la fin.



CONCLUSION



JEAN-JACQUES COTTEL

Député du Pas-de-Calais, co-rapporteur de la mission d'information sur les filières REP

Nous venons de vivre une matinée très enrichissante avec de nombreux retours d'expérience et de propositions enthousiasmantes. C'est dans cet esprit, avec la volonté commune de préserver notre environnement, que nous souhaitons agir. La question qui nous a réunis – comment arriver ensemble à atteindre les objectifs des collectes? – porte du sens dans un contexte international de rareté des ressources naturelles, où nous ne pouvons plus nous permettre de gaspiller et de polluer. Il nous revient la responsabilité de gérer les déchets produits et d'imposer, de prescrire, de faire réussir le recyclage, le réemploi, l'économie circulaire. Nous devons préserver les matières premières à la source et développer un autre modèle de production, créateur d'emplois et améliorant sur le long terme le pouvoir d'achat des consommateurs et la compétitivité de nos entreprises.

Toutes les mesures prises par Eco-systèmes et ses formes de collecte, basées sur l'innovation dans le traitement ou dans la récupération des métaux stratégiques, s'inscrivent dans un objectif de développement social et de l'emploi sur l'ensemble de nos territoires. Nous avons bien noté au cours de cette matinée les intentions de résultats que s'est fixés Eco-systèmes au cours des prochaines années : doubler la collecte des DEEE d'ici fin 2019 avec un essor de la collecte au plus proche des habitants. La ferme volonté de stopper les pratiques illégales a également été soulignée. Ces objectifs étant affirmés, c'est à nous, État et ses opérateurs publics, collectivités locales, éco-organismes, associations, entreprises et consommateurs, de poursuivre le travail ensemble.

Député socialiste du Pas-de-Calais, il est membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Jean-Jacques COTTEL est par ailleurs maire de Beaulencourt depuis 1995. Il est également président de la commission eau-agriculture à l'Agence de l'eau, et vice-président de la communauté de communes de la région de Bapaume, chargé des finances et du développement économique. Il était co-rapporteur de la mission d'information sur la gestion des déchets dans le cadre des filières à responsabilité élargie des producteurs (filières REP), qui a remis ses travaux en septembre 2013.



Les photographies des Rencontres nationales ont été réalisées par M. Thibault SAVARY.





Pour plus d'informations,
contactez Eco-systèmes

 N° Indigo **0825 88 68 79**

(0,15€ TTC/mn)

www.eco-systemes.fr

12, Place de la Défense - 92 400 Courbevoie